



A N N E X E A U B I L A N D E L A C O N C E R T A T I O N

ARRÊT PROJET

Décembre 2025

Dossier certifié conforme par M le Président et annexé à la présente délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 15 décembre 2025 arrêtant le projet de révision générale du PLUi-HM.



Le Président,

François RAVOIRE



SOMMAIRE

Annexe du bilan de la concertation

ARTICLES DE PRESSE DANS LA PRESSE ET BULLETINS COMMUNAUTAIRES	Page 3
COMPTES RENDUS DES REUNIONS PUBLIQUES	Page 33
PUBLICATIONS SUR LES RESEAUX SOCIAUX	Page 54

ARTICLES DE PRESSE
DANS LA PRESSE
ET BULLETINS COMMUNAUTAIRES



Rechercher

- Accueil
- CONSEIL MUNICIPAL
- EAU ASSAINISSEMENT ELECTRICITE
- ENFANCE
- ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - CHASSE
- ETAT CIVIL IDENTITE ELECTIONS AUTO
- IMPOTS AMENDES ECONOMIE DIVERS
- SOCIAL AIDE A DOMICILE LOGEMENT
- TRANSPORTS - VELO
- URBANISME
- VIE DU VILLAGE

Actualités



Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Version applicable à partir du 10.11.2024 (MODIFICATION N°2)



REUNIONS PUBLIQUES / Orientations du PADD

Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL RUMILLY TERRE DE SAVOIE



Révision générale du Plan local d'urbanisme intercommunal Rumilly Terre de Savoie
PLUi-HabitatMobilité

RÉUNIONS PUBLIQUES



MARDI 7 JANVIER à 19h à RUMILLY
Commune de Rumilly - Territoire de Savoie
3 place de la Manufacture

MARDI 14 JANVIER à 19h30 à VERNONNEX
Salle des Familles - Place de l'Eglise

MARDI 21 JANVIER à 19h à MARCELLAZ-ALBANIS
Salle du Centre rural - Place de l'Albanais

PLUS D'INFORMATIONS
[www.terredesavoie.fr](#)

Enquête pratique du compostage 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE



Bienvenue à
VERNONNEX 74



HORAIRE -
COORDONNÉES



ACCES ET PLAN DES
RUES





Vous êtes ici : [Accueil](#) > [RÉUNION PUBLIQUE : PRÉSENTATION ORIENTATIONS du PADD](#)

RÉUNION PUBLIQUE : PRÉSENTATION ORIENTATIONS DU PADD

AGENDA : du 21-01-2025 au 21-01-2025



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUi-HM

RÉUNION PUBLIQUE DE PRÉSENTATION du PADD

Dans le cadre de la révision en cours du PLUi-H, les services de la Communauté de Communes convient la population à des réunions publiques consacrées à la présentation du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

RDV **mardi 21 janvier 19h00** dans la salle du centre rural - Entrée libre.

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

- ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

- ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS HAUTE-SAVOIE

04 50 51 97 65

04 50 51 97 47

LDLlegales74@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2021, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 178 € HT/m colonne pour 2022.

AVIS

Droit de préemption urbain



COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND

Instauration du DPU et DPU renforcé sur les zones urbanisées et à urbaniser du PLU

Par délibération en date du 14 novembre 2022, le Conseil Municipal de Ville-la-Grand a instauré le Droit de Préemption urbain et le Droit de Préemption Urbain renforcé. Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 16 novembre 2022.

337178800

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE JUVIGNY

Projet de modification simplifiée n°3 du PLU

La délibération DEL-2022-63 prise en séance du Conseil Municipal du 08 novembre 2022 acte que la procédure de consultation du public actuellement en cours jusqu'au 25 novembre 2022, est suspendue le temps de compléter le dossier de consultation n°3 du PLU, par l'avis conforme de l'Autorité environnementale concernant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, dans le cas d'une procédure « au cas par cas » et renvoie à une nouvelle délibération du Conseil pour redéfinir les modalités de la concertation de la modification du PLU n°3. Cette délibération fera l'objet d'une nouvelle publicité relative aux modalités de concertation.

Le Maire, Denis MAIRE

331638700



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Prescription de la Révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Mobilité (PLUi-HM)

Par délibération n°2022_DEL_154 du 7 novembre 2022, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a prescrit la procédure de révision générale n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Mobilité (PLUi-HM), définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

La concertation se déroulera tout au long de la procédure de révision générale du PLUi-HM.

Un bilan de la concertation sera tiré au plus tard au moment de l'arrêt du projet, conformément aux dispositions de l'article R.153-3 du code de l'urbanisme. Ce bilan sera joint à l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

Les modalités de concertation mises en place suivantes ont été définies :

- Mise à disposition du public d'un dossier comportant notamment les documents relatifs au projet et les délibérations, au fur et à mesure de leur élaboration au siège de la communauté de communes : 3 place de la Manufacture 74152 Rumilly Cedex, aux jours et heures ouvrables habituels,
- Mise à disposition des informations relatives à l'avancement du projet de PLUi-HM révisé au moyen d'articles notamment dans la presse locale, dans le magazine d'informations communautaires ou sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse : <http://www.rumilly-terredesavoie.fr>.

- Mise à disposition d'un registre papier au siège de la Communauté de communes aux heures et jours d'ouverture habituels afin de recueillir les observations, avis et propositions du public.

- Possibilité d'adresser des observations et propositions par courrier à l'attention de : Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, à l'adresse suivante : 3, place de la manufacture, 74152 Rumilly Cedex, ou par courriel plurumilly-terredesavoie.fr

- Organisation de plusieurs réunions d'échanges et de concertation sous forme de réunions publiques.

Elles pourront être générales ou thématiques et s'adresser à différents types de public. Au moins un événement ouvert à tous sera tenu par groupe de communes, soit trois réunions :

- * Groupe 1 : ville-centre de Rumilly,
- * Groupe 2 : communes bourges : Vallières-sur-Fier, Sâles, Marcellaz Albanais
- * Groupe 3 : communes villages : villages (Bloye, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Lornay, Crempigny-Bonneguette, Thusy, Vaulx, Versonnex, Saint-Eusèbe, Hauteville-sur-Fier, Etercy, Boussy)

Conformément aux articles R. 153-20, R. 153-21, et R.153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et dans les mairies des communes membres durant un mois ; elle sera publiée sur le portail national de l'urbanisme mentionné à l'article L. 133-1 du Code de l'Urbanisme.

331462000

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE DE SEVRIER

Avis rectificatif du 23/11/22

M. Bruno M. LYONNAZ - Maire
2000 route d'Albertville - 74320 SEVRIER
Tél : 04 50 19 01 10 - Fax : 04 50 19 01 20
mél : mairie@sevrier.fr - web : <http://www.mp74.fr>

Référence : 22AT-0175-M
Objet : Marché de travaux : Pérennisation des mini-giroirats et Traversées de la RD 1508.

Référence acheteur : 22AT-0175-R1-M
Remise des offres : au lieu de : 25/11/22 à 12h00 au plus tard.

lire : 05/12/22 à 08h00 au plus tard.

8.2Attribution des marchés : au lieu de : 1.1. Méthodologie et organisation mises en oeuvre pour mener à bien le chantier : 30 points

lire : 1.1. Méthodologie et organisation mises en oeuvre pour mener à bien le chantier : 25 points

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : <http://www.mp74.fr>

331717200

Avis d'appel à candidatures



COMMUNE DE PASSY

Occupation du domaine public communal

La Commune de Passy (74190) lance un appel à candidature pour la mise à disposition du local «La buvette des Criqueux», située sur la Base de Loisirs, 839 route des Lacs pour une durée d'un an.

Les candidats sont invités à retirer le dossier sur le site internet de la Commune (<http://www.ville-passy-mont-blanc.fr>) ou auprès du service Commande Publique (c.gavard@mairie-passy.fr / 04 50 78 41 43)

Les offres sont à envoyer ou à déposer en Mairie au plus tard le **Lun 26 décembre 2022 à 12h00**

331707800

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

HOP SAINT GERVAIS

Aux termes d'un ASSP en date du 22/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HOP SAINT GERVAIS
Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet social : L'activité de location meublée et équipée de tous biens immobiliers ; L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers, en vue de leur location meublée, et de tous biens meubles destinés à meubler lesdits biens immobiliers, ainsi que la gestion, l'administration et la disposition de ces meubles et immeubles.

Siège social : 180 Route du Téléphonique, 74170 ST GERVAIS LES BAINS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : M^r Paul TOUREL demeurant 7 avenue Alfred Bertrand - 1206 GENEVE (Suisse).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de THONON LES BAINS.

332003500

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 novembre 2022, à ANNECY.

Dénomination : JO & SO.
Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 87, Route de la Broderie, 74450 Le Grand Bornand.

Objet : L'exploitation de tous fonds de bar restaurant, vente de plats cuisinés à emporter.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La cession à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Président : Monsieur Simon PERRILLAT-MERCEROT 87, Route de la Broderie 74450 Le Grand Bornand.

La société sera immatriculée au RCS d'Annecy.

Pour avis.

331738700

Transferts de siège social

GEVARA
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 77 Route de la Petite Balme
74330 SILLINGY
899 542 831 RCS ANNECY

Aux termes d'une délibération en date du 04/05/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 77 Route de la Petite Balme, 74330 SILLINGY au 75 Route des Teppes 74330 EPAGNY METZ TESSY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans LE FAUCIGNY, le 13/05/2021 et au BODACC A n° 0210137 du 16/07/2021. Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes : **Ancienne mention :** Siège social : 77 Route de la Petite Balme à 74330 SILLINGY. **Nouvelle mention :** Siège Social : 75 Route des Teppes 74330 EPAGNY METZ TESSY. Modification sera faite au Greffe du TC d'ANNECY.

Pour avis, la Gérance

331327700



>> CONTACT : Novia TRUCHOT

06 07 01 96 35

novia.truchot@ledauphiné.com

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Autres annonces légales



A VENDRE

EVIAN-LES-BAINS - 8 boulevard du Bennevy

T4 76 m² lot n°641 + cave
1^{er} étage - Classe énergie : D Classe Climat : D
Haut, cuisine, séjour, trois chambres, salle de bains, WC, réduit et loggia
Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 900 € et 1200€ par an (prix au 1^{er} janvier 2021 abonnements compris)
Charges courantes environ 1950 €/an
Peintures et sols refaits
Ascenseur demi-palier, chauffage collectif gaz et eau chaude indiv. gaz
Copropriété de 70 lots principaux - Pas de procédure en cours

195 000 €*

*Honoraires à la charge du vendeur

Vente selon ordre de priorité de l'article L443-11 du CCH et classement de l'article D443-12-1 du CCH

Remise des offres d'achat avant le 31/01/2023, uniquement par mail à l'adresse contact-accession@samontblanc.com

En cas d'offres inférieures au prix de vente, le vendeur pourra maintenir le bien en vente après le délai de remise des offres. Le vendeur pourra le céder, sans nouvelle procédure de publicité, à tout acheteur si l'offre d'achat est supérieure au prix des offres initialement reçues dans ce délai de remise des offres.

Infos et modalités de remise des offres
SA MONT-BLANC au 04 50 88 54 02
Visites sur rendez-vous au 07 64 47 81 48

331649500

www.rumilly-terredesavoie.fr

LA REVUE

#7

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE 1^{ER} SEMESTRE 2023

DOSSIER SPÉCIAL p.4

RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET LE PAYSAGE

La Communauté de Communes joue un rôle central en matière d'urbanisme en mettant en place des outils de planification tels que le RLPI et le PLUI-H. Elle contribue ainsi au développement harmonieux et durable de son territoire en favorisant une approche collective de l'aménagement urbain.

LE PLUI-H

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui permet de **définir les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal**, tout en intégrant les problématiques liées à l'habitat.

Il est **élaboré en concertation avec les communes** membres de la Communauté de Communes, en prenant en compte les enjeux spécifiques de chaque territoire.

Le PLUI-H actuellement en vigueur sur le territoire a été approuvé le 3 février 2020.

ACTUALITÉS

LANCEMENT DE LA MODIFICATION N° 2

Après avoir approuvé la modification n°1 du PLUI-H le 26 septembre 2022 en conseil communautaire, une **nouvelle procédure de modification du PLUI-H est engagée en 2023**.

Son objectif : permettre la **réalisation de nouveaux projets dans les communes** en matière d'aménagement du territoire, tels que les équipements publics, le développement économique, le logement... Cette modification nécessite d'ajuster certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que des emplacements réservés, tout en harmonisant les règles graphiques et écrites du règlement du PLUI-H. **Cette nouvelle procédure devrait être approuvée d'ici fin 2023 ou début 2024**

LANCEMENT DE LA RÉVISION GÉNÉRALE

07.11.2022 : la Communauté de Communes a prescrit par délibération la révision générale du Plan local d'urbanisme intercommunal **tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de mobilité (PLUI-HM)**.

Les travaux de cette mise en révision générale du document d'urbanisme ont débuté en juillet suite au recrutement d'un groupement de bureaux d'études qui accompagnera la Communauté de Communes pour cette mission.

Pour retrouver toute l'actualité de ces projets, rendez-vous sur notre site internet - rubrique urbanisme - page dédiée.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse : plui@rumilly-terredesavoie.fr

LE RLPI

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Il s'agit d'un document établi par les collectivités locales pour **réglementer l'affichage publicitaire**. Son but : **préserver l'esthétique et la qualité de vie des espaces publics**. Comment ? En **fixant des règles** sur l'emplacement, la taille et le contenu des publicités.

OÙ EN EST-ON ?

Mai 2023-mai 2025 : 2 années sont nécessaires à l'élaboration du RLPI, dont **5 mois environ dédiés au diagnostic** (actuellement en cours de déroulement) qui consiste à **recenser l'ensemble des dispositifs publicitaires** (enseignes et pré-enseignes) sur le territoire...

Pour suivre l'avancement de chaque phase de la procédure, rendez-vous sur notre site internet - rubrique urbanisme - page dédiée. Vous pouvez nous écrire à l'adresse : rlpi@rumilly-terredesavoie.fr

ÉTAPE 1	Délibération prescrivant l'élaboration
ÉTAPE 2	Inventaire des dispositifs publicitaires
ÉTAPE 3	Diagnostic et premières orientations
ÉTAPE 4	Débat sur les orientations générales
ÉTAPE 5	Délibération arrêtant le projet de RLPI
ÉTAPE 6	Avis des personnes publiques et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
ÉTAPE 7	Enquête publique
ÉTAPE 8	Délibération approuvant le RLPI
ÉTAPE 9	Application du RLPI





RUMILLY
TERRE DE SAVOIE
PLU
Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

du Plan local d'urbanisme intercommunal
Rumilly Terre de Savoie

PLUi-HabitatMobilité

RÉUNIONS PUBLIQUES

Construire, ensemble, le territoire de demain !

Présentation des orientations du
Projet d'aménagement
et de développement durables
PADD

Diagnostic
2023-2024

Règlement
2025

Enquête publique
Approbation
2026

nous en sommes là

MARDI 7 JANVIER à 19h à RUMILLY
Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture

MARDI 14 JANVIER à 19h30 à VERNONNEX
Salle des Familles – Place de l'Église

MARDI 21 JANVIER à 19h à MARCELLAZ-ALBANAIS
Salle du Centre rural – Place de l'Albanais

PLUS D'INFORMATIONS
rumilly-terredesavoie.fr



440153400

ALBANAIS

N°1361 - 16 janvier 2025 - Hebdo des Savoie - Page 4

En bref



ASSOCIATION VIE LIBRE

Permanences

L'association « Vie Libre » organise des permanences, chaque mercredi de 17h à 19h à la maison de l'Albanaise, rue de l'Annonciation, à Rumilly ainsi que le 3^e jeudi de chaque mois de 14h à 16h au Centre Hospitalier d'Annecy Metz-Tessy, au local Maison des Usagers.

AMICALE CLASSE 70 RUMILLY ALBANAIS

Assemblée générale

Le président et son bureau vous invitent à l'assemblée générale dimanche 19 janvier 2025 à partir de 11h heures au centre de loisirs du Douchet à Rumilly. Après la clôture, les classes(4^e, 5^e, 6^e) s'organiseront un repas préparé par les bénévoles. Inscription immédiate, merci de bien vouloir nous faire part de votre présence, au plus tard le 31 décembre. Vous êtes né(e) en 1950 et vous résidez dans l'Albanaise, n'hésitez pas à rejoindre l'association. Inscriptions et informations complémentaires auprès de J. J. M. au 06.16.68.85.92

Communauté de Communes Terre de Savoie

Cap sur 2025 avec ambition et durabilité

Lors de sa tournée des vœux dans les communes de l'Albanaise (toutes on ne sait pas encore mais nous faisons une généralité), François Ravoire, président de la Communauté de Communes, a présenté les réalisations de l'année écoulée et les priorités pour 2025. De la gestion des infrastructures à la transition écologique, en passant par les projets de mobilité et d'urbanisme, il a mis en lumière une feuille de route ambitieuse pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.

Eau et assainissement : un enjeu structurel et financier

L'eau et l'assainissement restent au cœur des préoccupations de l'intercommunalité. Avec plus de 500 km de réseau à entretenir et à moderniser, la Communauté de Communes a engagé 4 millions d'euros en 2024 pour ces infrastructures. Ce montant sera reconduit chaque année afin de garantir un service fiable et durable.

François Ravoire a également évoqué un chantier majeur : la construction d'une station d'épuration intercommunale, qui regroupera les communes de Rumilly, Sales, Massingy, Marigny et Moye. « Cette station, indispensable pour remplacer des équipements obsolètes, représente un investissement de 30 millions d'euros. C'est un effort considérable, mais nécessaire pour accompagner la croissance démographique du territoire », a-t-il précisé.

Ces travaux, bien que cruciaux, entraîneront une augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement, un ajustement que François Ravoire a justifié par l'ampleur des besoins et les coûts associés.

Mobilités : favoriser

les alternatives à la voiture
La mobilité constitue un autre

axe stratégique pour 2025. La Communauté de Communes met la priorité sur des solutions alternatives à la voiture individuelle, afin de réduire l'empreinte carbone et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le schéma de covoiturage, dont la mise en place est prévue cette année, illustre cet engagement. Ce projet, qui bénéficie d'un financement européen Interreg à hauteur de 80%, vise à organiser et faciliter les trajets partagés sur tout le territoire.

Les travaux de la piste cyclable reliant Val de Fier à Bière, retardés par des ajustements administratifs, reprendront également en 2025 grâce à une collaboration avec le département et la région. Par ailleurs, la Communauté de Communes soutient le développement d'un service express régional métropolitain pour densifier les liaisons ferroviaires entre Rumilly et Annecy. « Ce projet vise à offrir une vraie alternative à la voiture en augmentant le nombre de trains sur cette ligne stratégique », a expliqué François Ravoire.

En 2025, la Communauté renouvellera également ses contrats de transport scolaire, un service essentiel pour les familles. Actuellement, environ 1 200 euros par élève sont investis chaque année pour assurer ce service de qualité.

Déchets : vers une gestion plus efficace et écologique

En matière de gestion des déchets, 2025 marquera un tournant avec le retour en régie directe de la collecte du tri sélectif. « Ce choix garantit une plus grande maîtrise et une meilleure efficacité du service », a souligné François Ravoire. La Communauté de Communes poursuivra également la distribution de composteurs individuels pour réduire les déchets organiques, qui représentent 30 % des ordures ménagères.

Ces efforts commencent à porter leurs fruits : en 2023, la quantité de déchets produits par habitant a légèrement diminué, une première encourageante. « Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas », a rappelé François Ravoire, en remerciant les habitants pour leur engagement dans le tri et le compostage.

Urbanisme et économie : maîtriser la croissance et préserver le foncier

La révision en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) vise à répondre à deux enjeux majeurs : limiter l'étalement urbain et protéger les terres agricoles. « Nous devons concentrer les nouvelles constructions dans les centres-bourgs tout en réduisant la consommation de foncier », a précisé François Ravoire.

Dans le domaine économique, l'intercommunalité adopte une nouvelle stratégie de gestion foncière. Les terrains des zones d'activités économiques ne seront plus vendus, mais proposés sous forme de baux à construction. « Ce modèle nous permet de garder le contrôle sur le foncier tout en offrant de la flexibilité aux entreprises », a-t-il expliqué.

Transition écologique : un Plan Climat ambitieux

La transition écologique reste une priorité. En 2025, Terre de Savoie mettra en œuvre son Plan Climat Territorial, élaboré en 2024 avec la participation d'acteurs locaux. Ce plan vise à réduire l'empreinte carbone du territoire en soutenant des initiatives concrètes et en sensibilisant la population. Grâce à des financements obtenus auprès de l'ADEME, la Communauté de Communes financera un poste dédié à la transition écologique pour les trois prochaines années.



François Ravoire présente dans les communes du canton, les vœux de la Com'com.

25 ans d'intercommunalité : un anniversaire symbolique

Enfin, 2025 marquera les 25 ans de la Communauté de Communes Terre de Savoie, un anniversaire que François Ravoire entend célébrer avec les habitants. « Nous souhaitons marquer cet événement, peut-être avec une fresque qui retracera les grandes étapes de notre histoire », a-t-il annoncé.

« Ensemble, nous avons les moyens de continuer à bâtir un territoire attractif, durable et solidaire. » Une vision ambitieuse qui, selon lui, repose avant tout sur la mobilisation des élus, des agents et des habitants.

Stéphane Ducret

ALBANAIS

Communauté de communes

Une réunion à venir sur le projet d'aménagement et de développement durable

Le projet d'aménagement et de développement durable a été révisé. Trois réunions publiques sont organisées sur le territoire pour informer et répondre aux questionnements des habitants sur cette nouvelle version du dossier (PLUIHM).

Plus qu'une ! La première réunion publique pour expliquer la révision du projet d'aménagement et de développement durable (PLUIHM) s'est déroulée ce mercredi 7 janvier à Rumilly. Deux autres se dérouleront le 14 janvier à Versoignes et le 21 janvier à Marcellaz-Albanaise pour informer les habitants des changements à venir.

Le PLUIHM ou plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilité a été révisé dans la communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie pour répondre aux nouvelles règles et objectifs voulus par l'Etat. En clair, une baisse drastique de la consommation des espaces naturels et agricoles pour en faire des logements devra être observée.

L'objectif à terme est ambitieux mais clairement affiché : atteindre le zéro artificialisation nette à l'échelle de la France (loi climat et résilience). Plus aucun espace naturel ne devra être sacrifié au profit de la construction de logements. Une législation difficile à suivre compte tenu du rythme actuel de production de logement sur le territoire. 1200 logements ont été autorisés en 2 ans alors que le projet en prévoit 4000 sur 10 ans. « Jusqu'à présent on était sur un rythme disproportionné », indique Jeremy qui présente le projet. Il faut donc réduire la cadence au plus vite pour la communauté de communes. D'autant plus que cette contrainte s'ajoute à celles déjà existantes à savoir la pression immobilière ou encore la gestion des ressources.

Trois axes de travail

Dans ce cadre, 3 axes guident le projet. Les besoins des habitants du territoire, l'identité du territoire ainsi que le changement climatique et enfin la vo-

lonté d'un modèle plus économe en ressources tourné vers les alternatives à la voiture et les mobilités douces. Pour ce faire, il sera nécessaire de maîtriser le développement du territoire et notamment l'évolution de sa démographie. Lutter contre les logements vacants et rénover ceux déjà existants font également partie des points mis en avant, notamment pour revitaliser le cœur de ville de Rumilly et les centres-bourgs des différentes communes du territoire. Les logements seront ainsi construits autour des réseaux de mobilités. Une manière d'inciter à moins prendre la voiture et à se mettre aux mobilités douces.

Alexis Fernandez

Info pratique

Les documents appartenant à ce projet seront accessibles directement à la communauté de communes ou sur leur site internet.



La première réunion concernant la révision du plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat s'est déroulée à Rumilly ce mardi 7 janvier.

Rumilly Terre de Savoie

« L'enjeu du territoire pour les 10 ans à venir, le réchauffement climatique »

En ce début d'année, François Ravoire, président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie depuis le 27 novembre 2023, évoque les grands dossiers du territoire jusqu'à la fin du mandat mais également les enjeux pour les années à venir.

Quelle fierté tirez-vous de l'année écoulée ?

« La plus grande satisfaction, c'est la valeur humaine. Je parle des agents de la collectivité, de leurs nombreuses qualités. Aujourd'hui, les équipes sont au complet, la structure compte 80 agents très investis. »

Avez-vous des regrets ?

« Peut-être un, le positionnement politique de certains élus. On parle bien sûr du dossier piscine, un débat a eu lieu, et un vote également. L'unanimité n'existe pas, c'est comme ça. »

Quels sont les grands rendez-vous et projets pour 2025 et d'ici la fin du mandat ?

« La future station de traitement des eaux usées et de valorisation énergétique (STEUVE) intercommunale, qui est le plus gros projet financier de la collectivité depuis sa création. Le démarrage des travaux aura lieu à la fin du premier semestre 2025. Alors oui, cela entraînera une augmentation des tarifs d'assainissement pour les habitants, mais il était grand temps d'agir.

Nous avons aujourd'hui

19 stations pour 17 communes, l'idée à l'avenir est de rationaliser ce nombre et de faire des stations intercommunales.

Pour l'eau potable, 4 millions d'euros vont être investis chaque année pour le renouvellement des réseaux notamment.

Je me dois d'évoquer également la révision du PLUi-HM [NDLR : Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et mobilité], une dernière réunion publique aura lieu mardi 21 janvier à Marcellaz-Albain. Cette révision permettra de maîtriser le développement du territoire, en restant attentif à nos ressources.

Il y a beaucoup d'autres rendez-vous importants prévus cette année, comme la signature du premier bail à construction, la reprise de la gestion du tri sélectif, la mise en place du plan climat au deuxième semestre, la mise en route d'un schéma de covoiturage... Et aussi les 25 ans de la Communauté de communes : nous souhaitons marquer le coup en installant dans les locaux une frise chronologique des grandes dates à retenir. »

Quels sont les grands enjeux pour le territoire dans les 10 ans à venir ?

« Le plus gros challenge est sans aucun doute le réchauffement climatique, il va falloir prendre en compte cet élément, tout comme les défis liés aux diverses pollutions. »

● **Propos recueillis par A.H.**



François Ravoire, président de la communauté de communes, évoque le plus gros projet financier, la construction de la station de traitement des eaux usées. Photo Le DL/A.H.

L'unité de traitement des PFAS « donne entière satisfaction »

Suite à la pollution du puits d'eau potable de Madrid aux PFAS (polluants éternels), l'intercommunalité a installé et mis en service depuis décembre 2023 une unité de traitement aux charbons actifs. « Cette unité de traitement donne entière satisfaction. Les filtres ont été changés récemment », précise l' élu. Le coût de fonctionnement annuel est estimé à

360 000 euros (frais d'exploitation et de renouvellement des filtres). Tefal a formalisé par acte notarié une donation à la Communauté de communes de 360 000 €, pour la prise en charge du coût de fonctionnement pour une année. François Ravoire précise que cet engagement « est valable pour une année uniquement » et salue la démarche.

Conseil Communautaire de Rumilly Terre de Savoie

Retour sur les décisions clés

Le Conseil Communautaire de Rumilly Terre de Savoie s'est réuni le 3 février 2025 pour délibérer sur plusieurs dossiers stratégiques concernant l'aménagement du territoire, la solidarité, l'environnement et le développement économique. Retour sur les principales décisions adoptées. En préambule, le président François Ravoire tenait à annoncer la confirmation du Conseil Départemental à hauteur de 4 millions d'euros pour le financement de la station d'épuration.

Soutien aux sinistrés de Mayotte

Face à la catastrophe causée par le cyclone CHIDO à Mayotte, la Communauté de Communes a voté une aide financière de 3 000€ en faveur de la Croix Rouge Française. Ce geste de solidarité s'inscrit dans l'appel national à l'aide des collectivités territoriales. Joël Mugnier, maire de Thusy propose de scinder cette somme en deux pour la partager aussi avec la Protection Civile. «En effet nous pouvons donner uniquement à ces deux entités». Vote à l'unanimité.

Adhésion à la Charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Alors qu'on pensait que ce point allait se dérouler rapidement, Yannick Tranchant prend la parole et défend sa position à voter contre. «Je propose qu'on vote contre cette délibération non

pas par ce qu'on a oublié notre logo sur les documents officiels du Parc, ou pour une question financière. Ce n'est pas notre territoire ! On peut avoir des partenariats de projets, avec des conventions, mais de là à faire parti de la gouvernance. Dans cette charte on ne parle jamais de nous. L'Albanais c'est pas les Bauges. Il n'y a pas un seul ordre du jour du Parc sur nous. Là on nous demande d'adhérer à une charte pour 15 ans. C'est très engageant. La commune d'Entrelacs a décidé de sortir du Parc, parcequ'il se sentait plus dans l'Albanais. Grévy a délibéré contre cette adhésion aussi. C'est une affirmation de notre territoire. On est Rumilly Terre de Savoie !» Yannick Cleve se pose aussi la question sachant qu'il se retranche sur une décision municipale «Sur notre commune, nous avons la filière bois. Le Chéran. Mais le Parc des Bauges reste l'écrin naturel le plus proche de Rumilly. Ne pas le soutenir serait une décision qui ferait mal. On va demander au Président du Parc comment dynamiser ce lien.» Sylvia Roupioz ajoute «C'est un terrain de jeux pour les habitants du territoire, mais aussi pour les touristes qui découvrent ces lieux. L'adhésion c'est 1200 euros par an. Pourquoi autant de débat dessus. Ils interviennent aussi dans nos milieux scolaires, auprès de nos enfants. Ils travaillent à la préservation des espaces naturels mais aussi à prendre conscience de protéger l'environnement et sa diversité. C'est donc une décision politique

à prendre.»

Le Conseil a approuvé, non sans réserve (34 voix pour 4 voix contre et deux abstentions), l'adhésion à la nouvelle charte 2024-2038 du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Ce document fixe les orientations pour la protection de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et la valorisation du territoire.

Révision du PLUI-H : vers un développement durable

Le Conseil a débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Trois axes majeurs ont été définis :

1. Répondre aux besoins des habitants : structuration de l'armature urbaine, programmation de logements adaptés, lutte contre la vacance résidentielle et renforcement des infrastructures économiques.

2. S'adapter au changement climatique : protection des espaces naturels, limitation de l'artificialisation des sols, préservation des dynamiques écologiques et développement de solutions pour améliorer le confort climatique en milieu urbain.

3. Favoriser les mobilités alternatives : réduction de la dépendance à la voiture, amélioration de la gestion des ressources en eau et transition énergétique vers un territoire plus sobre en consommation.

Un volet important de cette révision concerne également l'encadrement du développement urbain en fonction des



Lors des échanges.

capacités d'assainissement et de gestion des ressources, afin d'éviter toute pression excessive sur les infrastructures existantes.

Transports Publics et Scolaires : on refait l'appel d'offres

Le Conseil a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement du marché des transports scolaires et publics. Le budget prévisionnel annuel s'élève à 1,95 million d'euros HT.

Les nouveaux contrats incluent des

engagements en matière de transition énergétique avec une intégration progressive de véhicules moins polluants et une meilleure couverture des besoins de mobilité du territoire.

Le marché est structuré en plusieurs lots couvrant différents secteurs, assurant un service optimisé et une meilleure coordination des trajets entre les communes membres. La seule modification est d'avoir rajouté une colonne fixant le montant maximum annuel, chose qui n'était pas précisé dans l'appel d'offre précédent.

SD

Rumilly Terre de Savoie

Eau potable, assainissement, foncier... : les grands dossiers de l'intercommunalité

Le président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, François Ravoire, évoque les grands dossiers, à travers deux volets. Aujourd'hui, place à l'eau, l'assainissement, le centre aquatique, le plan local d'urbanisme intercommunal et la maîtrise du foncier.

● Eau potable

« Nous savons que notre territoire est limité en ressources d'eau. Nous avons donc fléchi, chaque année, 4 millions d'euros afin de rénover les canalisations. » À ce jour, le taux de rendement du réseau est d'« environ 75 % ». « Notre objectif est d'atteindre 80 % ». Concernant l'unité de traitement de l'eau potable de Madrid, « nous souhaitons la pérenniser pour assurer une distribution d'eau potable pour les usagers ».

● Assainissement

Le gros chantier de la future station de traitement des eaux usées et valorisation énergétique (STEU VE) intercommunale, Valoriv, a débuté à côté de l'aire de passage des gens du voyage. « C'est le plus gros projet financier de l'intercommunalité depuis sa création. Elle regroupera, à terme, huit communes. Un autre projet d'une station Est, sur la commune de Hauteville-sur-Fier, est également



La volonté de maîtriser le foncier, avec notamment la préemption, est totalement assumée par le président de la communauté de communes François Ravoire. Photo Le DL/A.H.

lancé (lire ci-dessous), pour regrouper quatre communes ». Le but est de moderniser les stations devenues obsolètes tout en réduisant le nombre de stations sur le territoire. Aujourd'hui, elles sont 19, dont certaines arrivent en fin de vie, pour 17 communes.

● Centre aquatique intercommunale

« Cet équipement dépendra de la construction du nouveau collège du Clergeon,

qui dépend du Département. L'avancement du dossier du centre aquatique se fera en parallèle. »

● Plan local d'urbanisme intercommunal

« Nous en sommes aux ajustements. La révision du PLUi va être arrêtée en fin d'année. L'enquête publique se déroulera début 2026 et la validation devrait avoir lieu au premier semestre 2026. »

La maîtrise du foncier

C'est un sujet qui fait parfois grincer des dents dans les rangs des élus. La décision de maîtrise du foncier, avec notamment la préemption, est totalement assumée par le président. « Nous allons poursuivre le travail avec l'Établissement public foncier (EPF) afin de maîtriser le foncier, et faire le choix des entreprises qui s'installeront sur le territoire, avec l'objectif de création d'emplois. »

● Aurore Houdas
À suivre

Future station de traitement des eaux usées de Hauteville : un projet estimé à 17 M€

La communauté de communes Rumilly Terre de Savoie a organisé une réunion publique, ce mardi 26 août à Hauteville-sur-Fier, concernant le projet de la future station de traitement des eaux usées qui regroupera les communes de Vaulx, Étercy, Hauteville-sur-Fier et, à terme, Marcellaz-Albain. Une cinquantaine d'habitants ont découvert le projet, estimé à un peu plus de 17 millions d'euros HT.

De nombreuses questions ont été posées, notamment sur le phasage, puisqu'en premier lieu, la commune de Vaulx, dont la station est non

conforme et sous le coup d'une mise en demeure, va être reliée à la station actuelle de Hauteville. Ce qui aura pour conséquence de faire arriver à saturation cette station.

Certains habitants ont évoqué leur inquiétude, l'abandon possible de la seconde phase (soit la construction d'une station de nouvelle technologie et pouvant assumer plus de raccordements), mais également le fait que certains Hautevillois ne seront pas raccordés alors que la station se situera sur leur commune.

● A.H.



La station actuelle devrait être remplacée par une nouvelle, qui regroupera d'autres communes. Le projet doit démarrer en 2027. Photo Le DL/A.H.

Rumilly Terre de Savoie

DL Élaboration du PADD : trois axes pour mieux maîtriser le développement du territoire

Aurore Houdas - 08 janv. 2025 à 19:17 | mis à jour le 09 janv. 2025 à 09:47 - Temps de lecture : 2 min



La première des trois réunions publiques, organisée à Rumilly, a attiré une cinquantaine de personnes.
Photo Le DL/A.H.

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, compétente en matière de Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant les volets habitat et mobilité (PLUi-HM) et des documents d'urbanisme, a mis en place trois réunions publiques à destination des habitants des 17 communes du territoire concernant la révision du PLUi-HM, et notamment l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce lundi 7 janvier, la première réunion publique de concertation s'est tenue dans les locaux de l'intercommunalité, où une cinquantaine de personnes a assisté à la présentation. Le public a été accueilli par le président de l'intercommunalité François Ravoire, par la vice-présidente en charge du dossier Isabelle Vandrasco et par Jérémy Peruzzo, urbaniste au cabinet Espaces et mutations.

Comme l'ont expliqué les élus en préambule, la révision du PLUi-HM est rendue obligatoire face à la forte pression immobilière, à la ressource en eau limitée et aux réseaux d'assainissement à renouveler, mais également afin d'appliquer la loi ZAN (qui lutte contre l'artificialisation des sols).

Après une présentation du territoire et de sa situation actuelle, les projections de développement ont été apportées. Le fil conducteur pour ce PADD est de mieux maîtriser le développement du territoire par rapport à trois axes : répondre aux besoins des habitants du territoire, s'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ces milieux, et enfin tendre vers un modèle plus sobre en ressources et s'articulant autour des mobilités alternatives à la voiture.

Chaque axe a été décliné en plusieurs points, comme par exemple pour le premier (répondre aux besoins des habitants) la rénovation des logements et la lutte contre les logements vacants, ou pour le troisième (modèle plus sobre en ressources) échelonner le développement en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et des possibilités d'assainissement. Ce dernier exemple a suscité des réactions du public, certaines personnes se montrant inquiètes face à cette ressource en eau aujourd'hui déjà en souffrance.

Plus d'infos sur www.rumilly-terredesavoie.fr.

Deux autres réunions publiques sont programmées. Ouvertes à tous les habitants du territoire, elles auront lieu mardi 14 janvier à 19h30 salle des familles à Versonnex et mardi 21 janvier à 19 heures au centre rural à Marcellaz-Albanais.

Deux autres réunions publiques

Deux autres réunions publiques sont programmées. Ouvertes à tous les habitants du territoire, elles auront lieu mardi 14 janvier à 19h30 salle des familles à Versonnex et mardi 21 janvier à 19 heures au centre rural à Marcellaz-Albanais.

DAUPHINE LIBERE 19/01/2024

Communauté de communes

Le point sur les principaux dossiers sur Rumilly Terre de Savoie

François Ravoire, maire de Vallières-sur-Fier, est également depuis le 27 novembre le nouveau président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie. Il évoque les dossiers les plus importants à venir pour le territoire composé de 17 communes.

Propos recueillis par **Aurore Houdas** - 19 janv. 2024 à 10:36 | mis à jour le 19 janv. 2024 à 10:36 - Temps de lecture : 2 min



L'emplacement actuel de la piscine communale revient dans la course pour le dossier du futur centre aquatique intercommunal. Archives photo Le DL/Aurore Houdas

■ Aménagement du territoire

« Nous allons mettre en place au premier semestre le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour l'aménagement du territoire, lié au Plan local d'urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH), volet M (mobilité), qui résonnera l'urbanisation et établira la maîtrise des flux de circulation. C'est un document important pour l'avenir. Nous allons également mettre en œuvre un schéma de covoiturage pour les communes rurales. »

HEBDO 31/10/2023

Rumilly

Enfin une urbanisation modérée

31 octobre 2023

🕒 Lecture 2 minute(s)



On nous communique : «Notre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) voté pour Rumilly, en février 2020, sous le mandat précédent du Maire Pierre Béchet est un document qui autorise l'extension de l'urbanisation de la ville et des 16 communes de la communauté de communes pour une durée de 9 années. Le PLUI vise à garantir [...]

On nous communique : «Notre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) voté pour Rumilly, en février 2020, sous le mandat précédent du Maire Pierre Béchet est un document qui autorise l'extension de l'urbanisation de la ville et des 16 communes de la communauté de communes pour une durée de 9 années. Le PLUI vise à garantir un développement harmonieux et adapté du territoire intercommunal.

Malheureusement, ce PLUI a autorisé pour la ville une croissance incontrôlée et des développements immobiliers de très grandes envergures, laissant un impact néfaste sur notre ville. Les permis de construire autorisés par ce PLUI ne pouvant réglementairement être refusés, ces immeubles tant discutés ont finalement été livrés au cours des trois dernières années ou sont en cours de livraison.

Néanmoins, il est essentiel de reconnaître que Christian HEISON, notre maire actuel, s'est fermement engagé en faveur d'une approche urbanistique plus équilibrée. C'est pourquoi il a impulsé le processus de révision du PLUI actuel, voté par la communauté de communes en 2022 visant à modifier une urbanisation qui préservera notre patrimoine, nos ressources en eau et l'harmonie de notre ville avec bon sens.

Nous travaillons aussi sur une charte architecturale afin de conserver une cohérence dans les futures constructions et ainsi ne pas dénaturer notre patrimoine et nos paysages.

Modérer "l'ultra-urbanisation" c'est aussi garantir aux rumilliens une circulation plus apaisée en freinant l'expansion démesurée du nombre d'habitant facilitée par les décisions de l'ancienne mairie.

Enfin, nous sommes particulièrement préoccupés par la question de la disponibilité de l'eau et de son approvisionnement, ce qui a nous a conduit à la décision courageuse et responsable de suspendre les permis de construire à compter du 1er mai 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

Ce processus de révision est long mais nous sommes optimistes, car au printemps 2024 nous pourrons valider les nouvelles orientations d'une urbanisation apaisée garante notamment de nos ressources en eau, aujourd'hui limitées...

C'est un engagement que nous avons pris en 2020 et comme pour 80% d'entre eux nous avons tenu !».

Par [Stéphane Ducret](#)

www.rumilly-terredesavoie.fr

LA REVUE

#9

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE 1^{ER} SEMESTRE 2025

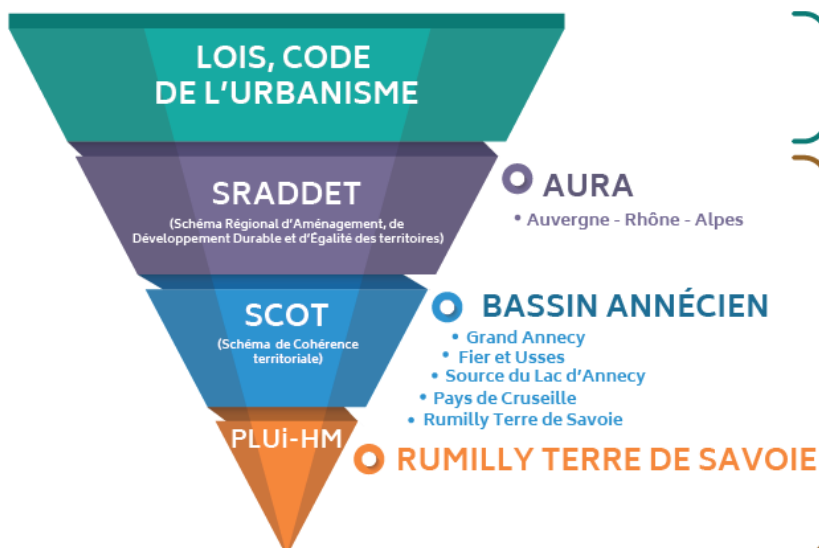
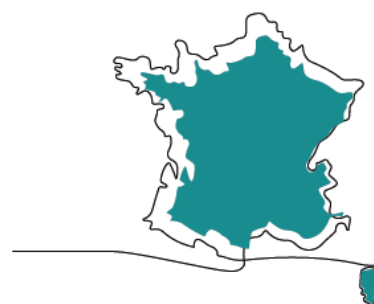
QUEL TERRITOIRE POUR DEMAIN ?

À travers divers documents de planification, tels que le SCOT et le PLUi-HM, la Communauté de communes Rumilly terre de Savoie s'engage, en lien avec les territoires voisins, dans la définition d'un projet d'aménagement et de développement harmonieux. Ce projet prend en compte les impératifs de transformation et de transition de nos territoires.

LE SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le 5 août 2022, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie rejoint le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du bassin annécien, document de planification stratégique qui définit **les grandes orientations pour 20 ans** des politiques publiques et d'aménagement de ce grand territoire qui recouvre 5 intercommunalités, **pour un total de 78 communes et 298 000 habitants**.

En cours de révision, le SCOT définira les nouvelles orientations à horizon 2045.



NIVEAU
NATIONAL

NIVEAU
LOCAL

Votre avis compte : ces orientations à horizon 2045 ont été arrêtées ... Vous aurez la possibilité de les consulter en direct aux heures habituelles d'ouverture de la Communauté de communes et de déposer des observations sur le registre dédié, entre le 3 avril et le 4 mars 2025.

En plus de cela, **3 permanences** du commissaire enquêteur d'une demi-journée se tiendront au siège de la communauté de communes.

- **Jeudi 6 mars** : 9h à 12h
- **Jeudi 13 mars** : 14h à 17h
- **Mardi 25 mars** : 9h à 12h



LE PLUi-HM

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUi-HM

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie a engagé en novembre 2022 une révision générale de son plan local d'urbanisme intercommunal, dans l'objectif de mieux répondre aux enjeux du territoire :

- **une pression immobilière** qui impose de se munir d'une stratégie d'acquisition foncière,
- **une nécessaire adaptation** du potentiel foncier aux capacités d'alimentation en eau,
- **une poursuite du développement** du territoire à conditionner au renforcement des capacités des stations de traitement des eaux usées,
- **une mise en adéquation du PLUi** avec une législation en évolution.

Après une première phase de diagnostic, les travaux ont porté sur la définition du projet de territoire.



Vous avez été plus de 150 personnes à participer aux réunions publiques de concertation organisées sur le territoire dans le cadre de la révision générale du PLUi-HM !

Ces rencontres ont permis de débattre avec de nombreux partenaires sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du territoire des 17 communes à l'horizon 2035, autour d'une volonté politique de mieux maîtriser le développement du territoire.

CE PROJET DE TERRITOIRE S'ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES MAJEURS :

- **répondre aux besoins** des habitants du territoire,
- **s'adapter au changement climatique** et préserver l'identité du territoire ainsi que ses milieux,
- **tendre vers un modèle plus sobre** en ressources et s'articulant autour des mobilités alternatives à la voiture.

Il sera par la suite traduit dans les documents règlementaires du PLUi-HM, règlement écrit, règlement graphique (le zonage), deux programmes d'actions spécifiques autour de l'habitat et des mobilités...

Vous aurez la possibilité d'**apporter vos contributions** à ces différents documents lors de l'enquête publique à venir.

Suivez les avancées du projet sur notre site et celui de votre commune.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLUi), la Communauté de communes se trouve de fait être également compétente pour élaborer un **règlement local de publicité intercommunal (RLPi)** sur son territoire, sa mise en œuvre et son exécution restant de la compétence des communes.

Le RLPi est un document qui édicte des prescriptions plus contraignantes que le règlement national de publicité établi par le Code de l'environnement à l'égard de la publicité, des enseignes et des préenseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il doit poursuivre un objectif de protection du cadre de vie, de mise en valeur du paysage tout en veillant au respect de la liberté d'expression et de la liberté du commerce et de l'industrie.

Le RLPi est élaboré conformément à la procédure des plans locaux d'urbanisme et deviendra - une fois approuvé - une annexe du PLUi-HM.

Communauté de communes

Une réunion à venir sur le projet d'aménagement et de développement durable

Le projet d'aménagement et de développement durable a été révisé. Trois réunions publiques sont organisées sur le territoire pour informer et répondre aux questionnements des habitants sur cette nouvelle version du dossier (PLUHM).

Plus qu'une ! La première réunion publique pour expliquer la révision du projet d'aménagement et de développement durable (PLUHM) s'est déroulée ce mercredi 7 janvier à Rumilly. Deux autres se dérouleront le 14 janvier à Versonnex et le 21 janvier à Marcellaz-Albanais pour informer les habitants des changements à venir.

Le PLUHM ou plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilité a été révisé dans la communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie pour répondre aux nouvelles règles et objectifs voulus par l'Etat. En clair, une baisse drastique de la consommation des espaces naturels et agricoles pour en faire des logements devra être observée.

L'objectif à terme est ambitieux mais clairement affiché : atteindre le zéro artificialisation nette à l'échelle de la France (loi climat et résilience). Plus aucun espace naturel ne devra être sacrifié au profit de la construction de logements. Une législation difficile à suivre compte tenu du rythme actuel de production de logement sur le territoire. 1200 logements ont été autorisés en 2 ans, alors que le projet en prévoit 4000 sur 10 ans. « Jusqu'à présent on était sur un rythme disproportionné », indique Jeremy qui présente le projet. Il faut donc réduire la cadence au plus vite pour la communauté de communes. D'autant plus que cette contrainte s'ajoute à celles déjà existantes à savoir la pression immobilière ou encore la gestion des ressources.

Trois axes de travail

Dans ce cadre, 3 axes guident le projet. Les besoins des habitants de territoire, l'identité du territoire ainsi que le changement climatique et enfin la vélo-

rité d'un modèle plus économe en ressources tourné vers les alternatives à la voiture et les mobilités douces. Pour ce faire, il sera nécessaire de maîtriser le développement du territoire et notamment l'évolution de sa démographie. Lutter contre les logements vacants et rénover ceux déjà existants font également partie des points mis en avant, notamment pour revitaliser le cœur de ville de Rumilly et les centre-bourgs des différentes communes du territoire. Les logements seront ainsi construits autour des réseaux de mobilités. Une manière d'inciter à moins prendre la voiture et à se mettre aux mobilités douces.

Alexis Fernandez

Info pratique

Les documents appartenant à ce projet seront accessibles directement à la communauté de communes ou sur leur site internet.



La première réunion concernant la révision du plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat s'est déroulée à Rumilly ce mardi 7 janvier.



Révision générale du Plan local d'urbanisme intercommunal Rumilly Terre de Savoie

PLUi-HabitatMobilité

RÉUNIONS PUBLIQUES



MARDI 7 JANVIER à 19h à RUMILLY
Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture

MARDI 14 JANVIER à 19h30 à VERNONNEX
Salle des Familles – Place de l'Eglise

MARDI 21 JANVIER à 19h à MARCELLAZ-ALBANAIS
Salle du Centre rural – Place de l'Albanais

PLUS D'INFORMATIONS
rumilly-terredesavoie.fr





Révision générale

du Plan local d'urbanisme intercommunal
Rumilly Terre de Savoie

PLUi-HabitatMobilité

RÉUNIONS
PUBLIQUES



MARDI 7 JANVIER à 19h à RUMILLY

Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture

MARDI 14 JANVIER à 19h30 à VERNONNEX

Salle des Familles – Place de l'Église

MARDI 21 JANVIER à 19h à MARCELLAZ-ALBANAIS

Salle du Centre rural – Place de l'Albanais

PLUS D'INFORMATIONS
rumilly-terredesavoie.fr





Révision générale du Plan local d'urbanisme intercommunal Rumilly Terre de Savoie

PLUi-Habitat Mobilité

RÉUNIONS
PUBLIQUES



MARDI 7 JANVIER à 19h à RUMILLY
Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture

MARDI 14 JANVIER à 19h30 à VERNONNEX
Salle des Familles – Place de l'Église

MARDI 21 JANVIER à 19h à MARCELLAZ-ALBANAIS
Salle du Centre rural – Place de l'Albanais

PLUS D'INFORMATIONS
rumilly-terredesavoie.fr





PLU

Révision générale

du Plan local d'urbanisme intercommunal
Rumilly Terre de Savoie

PLUI-HabitatMobilité

RÉUNIONS PUBLIQUES

Construire ensemble, le territoire de demain !



MARDI 7 JANVIER à 19h à RUMILLY
Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture

MARDI 14 JANVIER à 19h30 à VERNONNEX
Salle des Familles - Place de l'Eglise

MARDI 21 JANVIER à 19h à MARCELLAZ-ALBANAIS
Salle du Centre rural - Place de l'Albanais

PLUS D'INFORMATIONS
[rumilly-terredesavoie.fr](https://www.rumilly-terredesavoie.fr)



440158402

T&D&T

Rumilly Terre de Savoie

Élaboration du PADD : trois axes pour mieux maîtriser le développement du territoire

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, compétente en matière de Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant les volets habitat et mobilité (PLUI-HM) et des documents d'urbanisme, a mis en place trois réunions publiques à destination des habitants des 17 communes du territoire concernant la révision du PLUI-HM, et notamment l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce lundi 7 janvier, la première réunion publique de concertation s'est tenue dans les locaux de l'intercommunalité, où une cinquantaine de personnes a assisté à la présentation. Le public a été accueilli par le président de l'intercommunalité François

Ravoire, par la vice-présidente en charge du dossier Isabelle Vandrasco et par Jérôme Peruzzo, urbaniste au cabinet Espaces et mutations.

Comme l'ont expliqué les élus en préambule, la révision du PLUI-HM est rendue obligatoire face à la forte pression immobilière, à la ressource en eau limitée et aux réseaux d'assainissement à renouveler, mais également afin d'appliquer la loi ZAN (qui lutte contre l'artificialisation des sols).

Après une présentation du territoire et de sa situation actuelle, les projections de développement ont été apportées. Le fil conducteur pour ce PADD est de mieux maîtriser le développement du territoire par rapport à trois axes : répondre

aux besoins des habitants du territoire, s'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ces milieux, et enfin tendre vers un modèle plus sobre en ressources et s'articulant autour des mobilités alternatives à la voiture.

Chaque axe a été décliné en plusieurs points, comme par exemple pour le premier (répondre aux besoins des habitants) la rénovation des logements et la lutte contre les logements vacants, ou pour le troisième (modèle plus sobre en ressources) échelonner le développement en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et des possibilités d'assainissement. Ce dernier exemple a suscité des réactions du public,

L'info en - ► Deux autres réunions publiques

Deux autres réunions publiques sont programmées. Ouvertes à tous les habitants du territoire, elles auront lieu mardi 14 janvier à 19h30 salle des familles à Versonnex et mardi 21 janvier à 19 heures au centre rural à Marcellaz-Albanais.

certaines personnes se montrant inquiètes face à cette ressource en eau aujourd'hui déjà en souffrance.

● **Aurore Houdas**

Plus d'infos sur www.rumilly-terredesavoie.fr.

RUMILLY
TERRE DE SAVOIE
PLUI
Plan local d'urbanisme intercommunal

Révision générale

du Plan local d'urbanisme intercommunal
Rumilly Terre de Savoie

PLUI-HabitatMobilité

RÉUNIONS PUBLIQUES

Construire, ensemble, le territoire de demain !

Présentation des orientations du
Projet d'aménagement
et de développement durables
PADD

Règlement
2025

Enquête publique
Approbation
2026

Diagnostics
2023-2024

nous en sommes là

MARDI 7 JANVIER à 19h à RUMILLY
Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture

MARDI 14 JANVIER à 19h30 à Versonnex
Salle des Familles – Place de l'Église

MARDI 21 JANVIER à 19h à MARCELLAZ-ALBANAIS
Salle du Centre rural – Place de l'Albanais

PLUS D'INFORMATIONS
rumilly-terredesavoie.fr

440158400

RUMILLY
TERRE DE SAVOIE
PLU

Révision générale
du Plan local d'urbanisme intercommunal
Rumilly Terre de Savoie

PLUI-Habitat Mobilité

RÉUNIONS
PUBLIQUES

Construire ensemble, le territoire de demain !

Présentation

- des orientations d'aménagement et de programmation - OAP
- du règlement écrit et graphique
- du zonage

PADD 2025

Diagnostic 2023-2024

Enquête publique Approbation 2026

JEUDI 3 JUILLET à 19h à VALLIÈRES-SUR-FIER
Salle des fêtes du Centre (derrière la mairie)

MARDI 8 JUILLET à 19h à RUMILLY
Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture

MERCREDI 9 JUILLET à 18h30 à BOUSSY
Salle des fêtes, 357 route des lies

PLUS D'INFORMATIONS
rumilly-terredesavoie.fr

484742900

www.rumilly-terredesavoie.fr

LA REVUE

#10

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE 2^E SEMESTRE 2025

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UN CAP POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE



2 / LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL HABITAT ET MOBILITÉ (PLUi-HM)



Le PLUi-HM, actuellement en cours de révision, devra être pleinement compatible avec le PCAET.

Les deux outils sont interdépendants : l'aménagement du territoire doit désormais se concevoir en fonction des objectifs de transition écologique, afin de concilier dans une logique de développement durable, qualité de vie et préservation des ressources.



RÉVISION EN COURS DU PLUI-HM PROCHAINES ÉTAPES :

Après 3 ans d'élaboration, la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant un plan local de l'Habitat et un plan de mobilité (PLUi-HM) est rentrée dans sa phase finale. Le futur PLUi-HM traduit le **projet politique d'aménagement du territoire pour les douze prochaines années**. Il prendra en compte les nouveaux enjeux environnementaux, notamment ceux de la loi « Climat et Résilience » et intégrera les enjeux de la mobilité visant à développer les modes de transports alternatifs et durables, à réorganiser l'offre de transport des personnes et marchandises ainsi que celle du stationnement.

Le projet finalisé du PLUi-HM sera présenté pour être arrêté en conseil communautaire du 15 décembre 2025. Les communes du territoire et les organismes publics associés auront ensuite trois mois pour donner leur avis. **Une enquête publique sera organisée à l'issue de ce délai réglementaire pendant une durée minimum d'un mois**, afin de permettre à tous les habitants de s'exprimer sur le projet. Leurs remarques seront étudiées et certaines pourront être intégrées dans le document.

Le PLUi-HM sera approuvé à l'automne 2026. Il deviendra alors le nouveau cadre de référence pour les autorisations d'urbanisme sur les 17 communes du territoire, un mois après son adoption.



RUMILLY
TERRE DE SAVOIE
Communauté de communes

PLU
Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

du Plan local d'urbanisme intercommunal
Rumilly Terre de Savoie

PLUI-HabitatMobilité

RÉUNIONS PUBLIQUES

Construire, ensemble, le territoire de demain !



Présentation

- des orientations d'aménagement et de programmation - OAP
- du règlement écrit et graphique
- du zonage

Enquête publique Approbation 2026

Diagnostique 2023-2024

PADD 2025

JEUDI 3 JUILLET à 19h à VALLIÈRES-SUR-FIER
Salle des fêtes du Centre (derrière la mairie)

MARDI 8 JUILLET à 19h à RUMILLY
Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture

MERCREDI 9 JUILLET à 18h30 à BOUSSY
Salle des fêtes, 357 route des lles

PLUS D'INFORMATIONS
rumilly-terredesavoie.fr





Une nouvelle étape pour la révision générale du PLUi-HM

Publié le 22 juillet 2025



Plus d'une centaine de personnes ont participé aux trois réunions publiques organisées dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ces rencontres ont marqué une étape importante, alors que le projet entre désormais dans sa phase finale d'élaboration.

Les échanges ont porté sur la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ils ont permis aux habitants de s'exprimer, de partager leurs observations et de formuler des propositions concrètes pour l'avenir du territoire.

Consultez la synthèse présentée lors des réunions publiques :

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS PUBLIQUES



Communauté de communes de RUMILLY TERRE DE SAVOIE



REVISION GÉNÉRALE PLUi Habitat - Mobilités Compte rendu de la réunion publique de concertation

Échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Réunion du 7 janvier 2025

La réunion publique s'est déroulée à 19h30 au siège de la communauté de communes, Salle de l'Albanais
Elle a réuni environ 50 personnes.

Intervenants :

- M. Ravoire - Président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie)
- Mme Vendrasco - vice-Présidente en charge de la révision du PLUiHM
- Mme Bouscarle - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Sanson - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Renoir - pôle environnement
- M. Peruzzo - urbaniste prestataire

M. Ravoire et Mme Vendrasco remercient les personnes présentes.

Le diaporama de la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de la présentation, les questions du public ont fait l'objet d'échanges avec les intervenants.

Questions	Réponses
Le PLUiHabitat-Mobilité-Bioclimatique du Grand Annecy a été arrêté récemment. Pourquoi le futur PLUi n'intègre pas cette dimension bioclimatique ?	Le Plan Climat Energie Territorial est en cours de réflexion. Les actions pourront le cas échéant être intégrés au PLUi (via une modification par exemple). L'absence de l'intitulé « bioclimatique » n'interdit pas de traiter de tout ou partie de ces questions.
Comment la communauté de communes est-elle représentée dans les instances du SCoT ?	Le SCoT comprend 2 instances : bureau et conseil syndical. Il y a eu une élection interne de représentants de la communauté de communes au sein du SCoT (bureau et comité syndical). Vos élus participent activement à la révision du SCoT. Il y a 2 représentants au bureau du SCoT (sur 12 membres), et 2 suppléants. Il y a 8 représentants au conseil syndical (sur 43 membres). Les décisions se prennent à l'unanimité
Ressource en eau : la situation est déjà tendue aujourd'hui, alors qu'une augmentation de la population est prévue.	Un plan territorial de gestion de l'eau est en cours de construction, qui intègre la trajectoire de volume prélevable – implique des besoins d'interconnexion. Le stockage permettrait de se donner un confort d'exploitation.
Question sur la gestion du foncier dans les zones d'activité économique : gestion publique pour une meilleure gestion ? baux emphytéotiques ?	Cette réflexion est actuellement en cours. Cela ne concerne pas directement le PLUiHM (planification) mais plutôt l'urbanisme pré-opérationnel.
Il est difficile d'expliquer que les terrains ne sont pas constructibles à vie : des emprunts, des frais de succession, impôts, qui ne seront pas remboursés... un endettement sur plusieurs années Comment peut-on faire remonter cette problématique auprès du législateur ?	Cette question n'est effectivement pas du ressort des élus locaux. Elle est légitime. La fiscalité est à traiter directement à l'échelle nationale. Cette question est remontée et chaque citoyen peut aussi sensibiliser son député.
Il y a-t-il des pénalités si la loi Climat n'est pas respectée ?	Le non-respect du Code de l'urbanisme peut rendre certaines dispositions du PLUiHM illégales. De plus, le Préfet a des moyens de forcer l'évolution du PLUiHM pour intégrer les enjeux de la loi Climat.
La réduction des terrains constructibles ne risque-t-il pas d'augmenter les prix de l'immobilier ?	Pas forcément, pour exemple, la hausse du nombre de logements construits et donc disponibles ces dernières années n'a pas pour autant fait réduire les prix du logement sur le territoire. Ainsi, pour l'habitat collectif, la raréfaction du foncier constructible ne devrait pas être la cause d'une augmentation des prix de l'immobilier. En revanche, la raréfaction des terrains constructibles pour l'habitat pourrait avoir des conséquences sur le marché de l'habitat individuel « au coup par coup ».

Pour loger les jeunes notamment, il faudrait augmenter le logement social.	L'objectif est bien de renforcer la production de logement social. Dans les bourgs et les villages, un bailleur social viendra s'intégrer dans des programmes privés : - à partir de 5/6 logements en gestion (habitat collectif) - à partir de 3 logements (habitat individuel) L'autre possibilité est de réaliser des opérations 100% logements sociaux.
Devant le risque que la densification entraîne plus d'insécurité et d'incivilités, il y a-t-il des dispositions de prévues pour assurer la sécurité ?	Le raccourci entre densification et insécurité n'est pas évident. La densification doit aussi permettre plus de lien social dans les centre villages notamment. La sécurité est une question générale a traiter, mais cela ne dépend pas du PLUiHM.

Madame Vendrasco prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 21h30.



Communauté de communes de RUMILLY TERRE DE SAVOIE



REVISION GÉNÉRALE PLUi Habitat - Mobilités Compte rendu de la réunion publique de concertation

Échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Réunion du 14 janvier 2025

La réunion publique s'est déroulée à 19h30 à la Salle des Familles de Versonnex.
Elle a réuni environ 40 personnes.

Intervenants :

- M. Ravoire - Président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie)
- Mme Vendrasco - vice-Présidente en charge de la révision du PLUiHM
- M. Tranchant - vice-Président en charge de la gestion des milieux aquatiques
- Mme Verrier - responsable du pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Bouscarle - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Sanson - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- M. Peruzzo - urbaniste prestataire

M. Ravoire et Mme Vendrasco remercient les personnes présentes, ainsi que la mairie de Versonnex pour la mise à disposition de la salle.

Mme la Maire de Versonnex est excusée.

Le diaporama de la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de chaque axe présenté lors de la présentation, les questions du public ont fait l'objet d'échanges avec les intervenants.

Questions posées lors de l'axe 1 du PADD:

Questions	Réponses
Habitant de Saint Eusèbe : Fait part à la collectivité de la présence et de l'implantation d'un organisme de formation des artisans : la structure DOREMI qui permet de former les artisans sur la rénovation énergétique. Cette entreprise va s'implanter sur Entrelac. https://www.renovation-doremi.com/organisme-formation-doremi/	Les élus prennent note de cette future implantation. À l'échelle du PLUiHM, les dispositions règlementaires ou les orientations d'aménagement et de programmation viendront encourager les rénovations énergétiques, notamment par des adaptation des règles générales, pour permettre l'isolation par l'extérieur par exemple.
Habitant de Versonnex : demande quelle commune sera concernée par la rénovation/création de station d'épuration.	Une station d'épuration sera réalisée sur Rumilly, dimensionnée pour desservir aussi les communes de Sales, Moye, Vallière-sur-Fier, Massingy à terme. Une autre station est aussi prévue sur Hauteville-sur-Fier, permettant aussi de raccorder les communes d'Étercy, Marcellaz-Albanais et Vaulx.
Habitant de Versonnex : Représentant des jeunes agriculteurs. Il demande les chiffres annoncés prévus en extension économique sur le territoire.	Le PLUiHM prévoit environ 31 ha pour l'extension des zones d'activités économiques. Ce chiffre est compatible à la fois avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien et avec les objectifs de la loi Climat et Résilience (diminution de 50% du rythme de consommation d'espace). Le PLUiHM vise à freiner la production de logement et à limiter la résidentialisation du territoire. Ainsi, un effort conséquent est mené sur la réduction de la consommation d'espace pour l'habitat (priorité au renouvellement urbain) et parallèlement le PLUiHM encouragera l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire.
Habitant de Vallières sur Fier : Il y a-t-il des projets de confortements de commerces sur Vallières, afin d'éviter les déplacements contraints sur Rumilly ?	Le développement urbain doit s'accompagner du développement des commerces de proximité.
Habitant de Vallières sur Fier : Il demande si la densification se fait partout ou que dans les cœurs de village.	Le PLUiHM vise à mieux encadrer les possibilités de densification en les fléchant sur des espaces préférentiels de densification, correspondant au centre-ville, centre-bourg et centre-villages. Parallèlement, les possibilités de densifier seront plus limitées dans les périphéries. Il a été constaté que le PLUiHM actuel ne permettait pas assez de limiter cette densification dans les tissus périphériques et qui plus est sont souvent au contact direct des espaces agricoles.
Habitant de Vallières sur Fier : Val de Fier est-il considéré comme un centre-village ou un hameau ?	Val de Fier est considéré comme un cœur de hameau, donc avec des règles de densité qui seront plus limitées que dans le centre-bourg de Vallières.

Questions posées lors de l'axe 2 :

Questions	Réponses
Un représentant de l'association Cyclamen : Souligne qu'il y a une perte de 70 à 80% des espèces animales en Europe avec des problématiques liées aux intrants agricoles. Il vise notamment les pratiques agricoles. Il souligne que des actions doivent être menées pour mieux encadrer certaines pratiques agricoles. Il met également en avant la problématique de dissémination du plastique en général et déplore l'absence de traitement du sujet dans le PADD. Il demande notamment s'il est possible d'interdire les bâches plastiques utilisées sur le territoire, notamment dans les pratiques agricoles. Il déplore l'absence de politique de circuit court, pour dédier des surfaces agricoles à des exploitations de maraîchage et ainsi développer les cycles courts.	Le PLUiHM a une portée limitée sur ces questions. Par exemple, il ne peut pas distinguer les types d'activités agricoles possibles sur un terrain donné. Il peut en revanche chercher à limiter les éventuels conflits d'usage entre l'habitat et les pratiques agricoles, en ménageant des franges urbaine et rurales : le PLUiHM pourrait d'ailleurs s'orienter vers ce type de dispositif. <i>Par ailleurs, il est aussi rappelé que les agriculteurs sont déjà concernés par la réglementation ZNT, Zone de Non Traitement (décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 et décret n°2022-62 du 25 janvier 2022), qui leur impose, lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, de respecter des distances de sécurité variant entre 5 et 20 mètres (en fonction des produits utilisés) à proximité des zones fréquentées (zones d'habitation, d'accueil des personnes vulnérables et d'accueil des travailleurs présents de façon régulière).</i> D'autres dispositifs que le PLUiHM peuvent toutefois être mobilisés. Par exemple, le Grand Annecy travaille à la mise en place un plan alimentaire territorial. On n'en est qu'au début de la démarche, il faut attendre des premiers retours pour commencer à l'envisager sur le territoire. Réponse représentant des Jeunes Agriculteurs dans la salle : L'agriculture connaît de nombreux bouleversements. Au niveau de la législation, les contraintes deviennent très fortes, au niveau du foncier également. On constate une réduction des surfaces agricoles. À cela s'ajoute le dérèglement climatique et les crises sanitaires. Les agriculteurs ont bien conscience de ces problématiques. Ils sont les premiers à subir les conséquences du changement climatique, les premiers impactés par l'utilisation des herbicides. Tout le monde sait aujourd'hui la nécessité de développer l'agriculture locale.
Le représentant des jeunes agriculteurs souligne et approuve la réduction des zones classées en A « sensible » autour des exploitations (secteurs agricoles interdisant tout bâtiment agricole nouveau). La mise aux normes de celles-ci requiert souvent la nécessité de construire de nouvelles infrastructures dans les environs, des bâtiments déjà existants. (ex : stockage d'effluents). Cela favorise la pérennité des exploitations existantes et la créations de nouvelles exploitations.	Le PLUiHM vise à soutenir l'agriculture et les projets agricoles. Des secteurs A « sensibles » seront prévus mais uniquement sur les secteurs avec une justification paysagère claire et ne présentant pas d'enjeu agricole fort.

Questions posées lors de l'axe 3 :

Questions	Réponses
Habitant de Vallières sur Fier : Pour la gestion durable de l'eau, est-il possible de demander et d'obliger, pour les nouvelles constructions, de s'équiper en réserves d'eau de pluie, notamment pour l'utilisation des sanitaires	- Le PLUiHM peut intégrer des prescriptions et recommandations pour imposer la récupération des eaux de toitures, pour l'arrosage du jardin par exemple. - Pour l'utilisation sanitaire : peut être fait sur les maisons individuelles (double chasse...). Toutefois, cela pose des problèmes techniques dans le cas d'immeubles d'habitat collectif, mais des expérimentations existent (bailleurs sociaux à Paris notamment). Toutefois, il n'est pas possible actuellement de l'imposer dans un règlement de PLUiHM
Habitant de Versonnex : quel est le nombre de logement en assainissement collectif qui ne sont toujours pas raccordés ? dans son cas, cela aurait dû être fait en 2008	Le zonage d'assainissement collectif ne signifie pas que les logements sont déjà raccordés mais que cela est programmé. Des investissements sont programmés sur plusieurs années.
Habitant de Versonnex : Qu'en est-il de l'assainissement individuel ?	- L'assainissement individuel est possible quand le milieu récepteur le permet. Le schéma d'assainissement sera annexé au prochain PLUiHM. Il sera ainsi possible de consulter si un secteur est propice à l'assainissement individuel. - Sur les secteurs en assainissement collectif, la création de logements pourra être conditionnée à la livraison des futures stations d'épuration.
Habitant de Versonnex : est-il possible de cadrer les dérives des nouveaux bâtiments qui jouent sur les limites parcellaires après avoir construit pour détourner les dispositifs réglementaires ?	Le règlement peut être complété par quelques outils pour sécuriser l'application : - Distance entre les bâtiments - Diminution des emprises au sol autorisées - Mise en place de franges inconstructibles vis-à-vis des zones agricoles - ... Ces outils ne permettront pas de contrer tous ces détournement, mais participeront à limiter ces pratiques.
Habitant (pas de commune mentionnée) : comment réguler concrètement la croissance démographique ?	Le PLUiHM viendra diminuer le volume de logements réalisables : - réduction des surfaces constructibles, liées à la mise en œuvre de la loi Climat - modifications du règlement du PLU qui

	restreignent le potentiel de logement dans les espaces périphériques - problématiques d'assainissement qui va différer une partie des possibilités de construire de nouveaux logements Cette offre future en logement permettra aussi en grande partie de répondre aux besoins internes des habitants du territoire (séparations, décohabitation...). De plus un effort sera fait sur le logement social.
Habitant (pas de commune mentionnée) : cela ne risque-t-il pas d'augmenter les prix de l'immobilier ?	Pas forcément, pour exemple, la hausse du nombre de logements construits et donc disponibles ces dernières années n'a pas pour autant fait réduire les prix du logement sur le territoire.
Habitant (pas de commune mentionnée) : volonté de faire une part plus grande aux énergies renouvelables, notamment bois-énergie ; attention à la pollution, il faut bien réfléchir. Si l'idée de décarboner l'énergie consommée, cela n'est pas la solution.	Les élus prennent bonne note de ces informations. Le solaire thermique est une solution à privilégier.
Habitant (pas de commune mentionnée) : mentionne la dégradation de certains chemins communaux.	Il faut contacter la commune pour signaler la dégradation. L'entretien des chemins communaux représente un budget conséquent pour les communes. Il est rappelé que le respect de l'usage des chemins dans les communes est important pour les maintenir en bon état.
Habitant (pas de commune mentionnée) : quels critères prenez-vous pour passer un terrain en non constructible ?	Le classement d'un terrain constructible en extension des espaces déjà construits reste l'exception. La priorité est donnée aux petites dents creuses et à la densification des terrains déjà bâtis (densification plus ou moins encouragée selon la localisation). Les terrains constructibles en extension devront répondre à un intérêt général pour la collectivité : diversification de l'offre en logement, logement social, développement économique, équipements, ...)
Habitant (pas de commune mentionnée) : demande de revoir la réglementation appliquée aux hameaux et aux habitations isolées, notamment concernant la réalisation des annexes	Le règlement pourra être amendé pour rendre son application plus cohérente avec la configuration des sites. A été discuté des distances maximum entre habitation et annexes.

Madame Vendrasco prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 22h.



Communauté de communes de RUMILLY TERRE DE SAVOIE



REVISION GÉNÉRALE PLUi Habitat - Mobilités Compte rendu de la réunion publique de concertation

Échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Réunion du 21 janvier 2025

La réunion publique s'est déroulée à 19h à la Salle des Familles de Versonnex.
Elle a réuni environ 70 personnes.

Intervenants :

- M. Ravoire - Président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie)
- Mme Vendrasco - vice-Présidente en charge de la révision du PLUiHM
- M. Lacombe - maire de Marcellaz-Albanais
- Mme Verrier - responsable du pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Bouscarle - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- M. ETAIX, DGS
- M. Peruzzo - urbaniste prestataire

M. Ravoire et Mme Vendrasco remercient les personnes présentes, ainsi que la mairie de Marcellaz-Albanais pour la mise à disposition de la salle.

Le diaporama de la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de la présentation, les questions du public ont fait l'objet d'échanges avec les intervenants.

Questions	Réponses
Concernant l'élaboration du SCOT et du PLUi-HM, sur quelles temporalités les habitants peuvent faire remonter leurs remarques et questions ?	Le SCOT a été arrêté au mois d'octobre 2024, ainsi la phase de concertation préalable est terminée. Une enquête publique est prévue en mars, permettant au public de faire part de leurs remarques. Concernant le PLUiHM, la concertation préalable est en cours (dont la présente réunion publique) jusqu'à l'arrêt du projet à l'automne 2025. Les modalités de concertation sont rappelées dans le support de présentation. Une enquête publique sera ensuite réalisée en 2026 : le commissaire enquêteur recueillera les questions des particuliers sur leurs parcelles
Est-ce tenable de diminuer drastiquement les constructions dans l'Albanais ? Il y a l'attrait du bassin annécien et de la Suisse. Est-ce les conséquences de la diminution des constructions ont été prises en compte pour l'économie et l'emploi ?	Le Président détaille les hypothèses étudiées : stabiliser le rythme de croissance observé ces dernières années, ou stopper l'accueil de population compte tenu des risques de forte résidentialisation et de tension sur les réseaux. Un entre deux à +0,6% a été retenu, en compatibilité avec les orientations du SCOT qui vise dans l'ensemble du bassin annécien à mieux réguler la croissance. Aujourd'hui, a-t-on les moyens, au niveau des ressources et des équipements, d'accueillir plus de monde ? L'objectif de la démarche est d'adapter les règles de construction pour que ce soit tenable et de réaliser un recensement fin de toutes les possibilités sur les terrains à bâtir et dans certains cas de différer l'urbanisation de certains sites au renforcement des stations d'épuration par exemple.
Le territoire fait face à des problèmes de mobilité : - Trafic automobile à Rumilly problématique car un seul pont - Fermeture de la halte ferroviaire Marcellaz/Hauteville depuis 27 ans (inadmissible)	Concernant la fermeture des gares/haltes, cela est une problématique globale sur le grand territoire (exemple de Saint-Martin Bellevue). Le PLUiHM ne peut que créer les conditions pour permettre une éventuelle réouverture. Le seul levier est d'intégrer les modes de déplacements actifs dans la localisation des projets et dans leur composition. En tout état de cause, le département ne prévoit pas e nouvelle infrastructure routière sur le territoire.
Concernant la ressource en eau, comment sera traitée la question de la prise en charge de la pollution des eaux ? Comment continuer de construire avec des sols pollués ?	Un état des lieux est réalisé et des études sont en cours Des décisions pour la dépollution seront prises Les futurs logements ne seront pas prévus sur les sites pollués.
Il est étonnant que les conseillers municipaux d'Hauteville-sur-Fier ne soient pas au courant du projet de station de traitement des eaux usées (STEU) sur leur territoire.	La mairie d'Hauteville-sur-Fier a bien connaissance du projet, qui raccordera bien la commune, ainsi que plusieurs communes riveraines.

Question sur la ZAE de Madrid, avec la volonté de diversifier vers les activités tertiaires : Est-ce que les outils qui seront mis en œuvre avec le PLUi ne vont pas être contre-productifs en favorisant l'installation d'activités tertiaires dans les ZAE au lieu du centre-ville de Rumilly ?	Le PLUiHM vise à préserver le foncier économique pour les activités productives. En effet, les activités de bureau et de services doivent être prioritaires en mixité avec l'habitat. Les ZAE accueillent plutôt les activités non compatibles avec l'habitat. Toutefois, au sein des ZAE il y a des travailleurs, qui ont des besoins en services (crèches, restauration, salle de sport, ...). Ainsi, il faut autoriser à la marge ces activités, avec des garde-fous notamment en interdisant le commerce et en conditionnant les services et la restauration.
---	---

Jusqu'à quand peut-on échanger sur les orientations du PLUiHM ?	L'objectif est d'arrêter le projet de PLUiHM d'ici fin 2025, avec une enquête publique en 2026.
Sur Massingy, il y a une zone classée agricole sensible en plein cœur village : quelle possibilité pour retravailler ce qui est inscrit dans PLUi actuel ? Comment apporter sa contribution ?	Les modalités de concertation permettent de faire une demande par différents moyens, dont le courriel. En effet, le devenir du foncier déjà artificialisé dans les centres-villages sont à étudier en priorité.

Densification et mobilité : il est constaté un étranglement au niveau de la circulation aux heures de pointe Vallière-Rumilly-Sâles. Le projet va densifier sur ces axes alors qu'il y a déjà des soucis de circulation. Ce sera une perte de valeur patrimoniale pour ces habitations. Comment comptez-vous travailler sur la mobilité ?	Le PLUiHM comporte un volet mobilité pour organiser la production de logements en limitant les besoins en déplacements en voiture individuelle (modes actifs, J'Y Bus, ...). Il existe aussi un schéma de covoiturage. De manière générale, il faut changer nos habitudes Pour préciser sur la remarque du pont à Rumilly : le Département a répondu formellement qu'il n'y aurait pas d'autres projets d'infrastructure pour traverser le Chéran
Habitant de Versonnex : quel est le nombre de logements en assainissement collectif qui ne sont toujours pas raccordés ? dans son cas, cela aurait dû être fait en 2008	Le zonage d'assainissement collectif ne signifie pas que les logements sont déjà raccordés mais que cela est programmé. Des investissements sont programmés sur plusieurs années.
Le co-voiturage est devenu difficile aujourd'hui avec les horaires aménagés car les salariés ont des plages de travail différentes	Effectivement, il est donc nécessaire de développer les réseaux de mobilités alternatives tels que les modes actifs et les transports en commun.
Les SCOT de Haute-Savoie, s'ils préconisent tous une diminution des logements ne rencontrent-ils pas en contradiction avec les ambitions d'écologie ? Comment vont faire	L'objectif est de mieux construire pour répondre aux besoins des actifs du territoire. Pour cela, l'accent est aussi mis sur les logements sociaux, qu'ils soient en locatif mais aussi en accession sociale (présentation du dispositif du Bail Réel

les salariés s'il n'y a plus de logements ? La circulation va forcément augmenter si les actifs habitant de plus en plus loin de leur lieu de travail.	Solidaire) pour permettre aux personnes du territoire, « payés en euros », d'accéder à un logement Avec des logements accessibles près du lieu de travail et des modalités autres (vélo, transport en commun), les problèmes de circulation automobile devraient être atténués
Quelles mesures sont-elles prises dans le PLUI pour déployer plus largement les lignes J'Y BUS, notamment sur l'axe Rumilly/Alby et vers route Aix-les-Bains ?	Ce n'est pas le PLUiHM qui définit les lignes et arrêt de bus mais il intègre les tracés actuels pour organiser la production future des logements. Concernant le réseau J'Y BUS, des extensions récentes ont eu lieu avec 2 lignes J'Y BUS Rumilly vers Chavanod et vers Poisy. Il faut dans un 1er temps les pérenniser avant d'imaginer une extension du réseau. L'axe Rumilly/Alby est spécifique, puisqu'il permettrait de mieux connecter le territoire au pôle d'Alby (autoroute, réseau Sibra, réseau Régional). Des études sont en cours.
Il faudrait implanter plus d'industrie. Que fera le territoire si TEFAL et Nestlé décident de partir ?	Le PLUiHM flèche environ 30 ha d'espaces non bâtis pour développer l'implantation d'entreprises. <i>A noter : on estime que lorsqu'une entreprise de taille 100 personnes s'installe, c'est 30 personnes en plus qui travaillent également grâce à cette installation.</i>
Le logement collectif dense va être favorisé. Quelles seront les possibilités de construire encore du logement individuel ? Est-ce que ce sera toujours possible dans les hameaux ?	Le PLUiHM vise à réduire la densification dans les périphéries et hameaux, notamment en évitant les extensions des zones urbaines sur les espaces agricoles et naturels. Toutefois, les divisions parcellaires et l'utilisation des dents creuses restent possibles. Certains secteurs des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettront de qualifier finement le potentiel de nombre de logements.
Au vu des volumes d'eau qui proviennent d'autres territoires pour répondre à nos besoins, ne serait-il pas pertinent de travailler sur les fuites des réseaux afin d'éviter de toujours demander des efforts aux habitants ?	Cela est bien prévu avec un programme de 4M€/an pour le renouvellement des réseaux afin d'améliorer leur rendement et limiter les fuites.
Quelle sera la politique générale en lien avec la construction de maison individuelle et de piscine attenante ? Des communes du bord du lac l'ont interdit.	La réflexion est en court sur ce sujet. Il est aussi rappelé qu'en privilégiant le logement collectif, cela permet des économies d'eau : on consomme en moyenne 30% d'eau en moins en appartement plutôt qu'en maison individuelle.

Madame Vendrasco prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 21h.



Communauté de communes de RUMILLY TERRE DE SAVOIE



REVISION GÉNÉRALE PLUi Habitat - Mobilités Compte rendu de la réunion publique de concertation

Échanges sur la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Réunion du 3 juillet 2025

La réunion publique s'est déroulée à 19h à la Salle des Fêtes de Vallières-sur-Fier.
Elle a réuni environ 20 personnes.

Intervenants :

- M. Ravoire - Président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
- Mme Vendrasco - vice-Présidente en charge de la révision du PLUiHM
- Mme Bouscarle - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Sanson - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- M. Peruzzo - urbaniste prestataire

M. Ravoire et Mme Vendrasco remercient les personnes présentes.

Le diaporama de la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de la présentation, les questions du public ont fait l'objet d'échanges avec les intervenants.

Questions	Réponses
Est-ce que les aménagements type véloroute, voirie, ... sont pris en compte dans la consommation d'espace agricole ou naturel ?	Les aménagements prévus y compris en zone agricole sont pris en compte. C'est le cas des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) ou des nouvelles voiries par exemple. Dans le cas de la véloroute sur Marigny-Saint-Marcel, son passage va nécessiter ponctuellement d'élargir des chemins existants. Si l'élargissement ne dépasse pas une largeur de 5 m, il n'est pas considéré comme générant une nouvelle artificialisation.

Madame Vendrasco prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 20h45.



**Communauté de communes
de RUMILLY TERRE DE
SAVOIE**



**REVISION GÉNÉRALE
PLUi Habitat - Mobilités
Compte rendu de la réunion publique de
concertation**

**Échanges sur la traduction règlementaire
du Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)
Réunion du 8 juillet 2025**

La réunion publique s'est déroulée à 18h30, au siège de la communauté de communes, salle de l'Albanais à Rumilly.
Elle a réuni environ 36 personnes.

Intervenants :

- Mme Vendrasco – vice-Présidente en charge de la révision du PLUiHM
- Mme Bouscarle – pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Sanson – pôle aménagement du territoire et urbanisme
- M. Peruzzo – urbaniste prestataire

Mme Vendrasco remercie les personnes présentes.

Le diaporama de la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de la présentation, les questions du public ont fait l'objet d'échanges avec les intervenants.

Questions	Réponses
1/ Sur le territoire du Grand Annecy, le nombre de logements sociaux est grandement insuffisant au regard de la demande. Qu'en est-il sur la communauté de communes et quels efforts sont prévus ?	Il est rappelé que le territoire n'est pas soumis (à la différence du Grand Annecy) à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui impose 20% à 25% de logement social dans le parc des résidences principales. Cela ne signifie pas que le territoire n'est pas concerné par cette thématique, bien au contraire. Au regard du marché du logement, les demandes sont importantes, de l'ordre de 5 demandes pour un logement social qui se libère. Ainsi, la révision du PLUiHM vient renforcer l'effort de production de logement social. C'est d'ailleurs une des orientations du SCoT qu'il convient de mettre en œuvre. L'objectif est de tendre vers 25% de logement social dans la production future de logements. Pour cela, des servitudes de mixité sociale seront imposées dans certaines opérations privées de logements et des programmes 100% social pourront aussi être mis en place. L'idée est de proposer une offre sur la totalité des communes, lorsque les réseaux d'assainissement le permettent. L'offre en logement social est aussi retravaillée pour mieux répondre à la demande, avec à la fois du locatif (visant des publics différents selon les communes) et de l'accession sociale à la propriété.
2/ Ce PLUi intégrera-t-il un volet Bioclimatique ?	Non, ce PLUi ne comportera formellement qu'un volet Habitat et un volet Mobilités. En revanche, les grandes orientations du Plan climat-air-énergie territorial seront intégrées notamment par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). En effet, indépendamment du sigle, adaptation au changement climatique des espaces urbains et sobriété énergétique sont des thématiques indispensables à traiter. Entre autres le projet de PLUi prévoit : - <u>Dans les OAP habitat</u> de favoriser les logements traversants, de traiter l'eau sur site pour participer au confort climatique, de privilégier des surfaces de revêtement à albedos élevées, ... - <u>Dans le règlement</u>, en imposant des espaces verts et des espaces de pleine terre, en imposant la plantation d'arbres, ...
3/ Sur les secteurs UH nouvellement mis en place, les franges avec les espaces agricoles pourront-elles se densifier ?	L'idée de ces secteurs UH est plutôt de faciliter les réhabilitations et évolutions limitées du bâti existant (absence de coefficient d'emprise au sol) Généralement, des OAP "franges urbaines et rurales" sont prévues dans les secteurs bâtis à dominante Agricole, afin de s'assurer du maintien d'une bande tampon.
4/ Dans le contexte de la tension sur la ressource en eau, comment est traitée la problématique des piscines ?	Il est proposé de limiter l'emprise des piscines à 24 m², en toutes zones du PLUiHM. En revanche, le PLUiHM ne peut pas interdire les piscines hors sol amovibles et temporaires (vidées chaque années), à partir du moment où elles sont installées moins de 3 mois.

5/ La réalisation de places de stationnement est problématique dans le centre-ville de Rumilly. Est-ce que la future réglementation sera plus souple ?	La règle n'exigeant pas de place de stationnement en cas de création de logement dans l'existant est maintenue. Il n'est pas imposé de stationnement couvert.
6/ Le PLUiHM ne prévoit pas d'amélioration du réseau de voirie sur Rumilly. Cela est problématique notamment pour le commerce de centre-ville. Il faut faciliter les accès au centre-ville.	Un plan de circulation/stationnement est en cours de réflexion par la ville de Rumilly. En revanche le Département n'a pas de projet de renforcement du réseau viaire (nouvelles connexions, ...).
7/ Concernant la réhabilitation des anciennes granges, se limiter à une OAP thématique est insuffisant pour assurer la préservation du patrimoine, d'autant plus que des extensions limitées seront autorisées.	Il est donc proposé de renforcer complémentirement le dispositif du règlement écrit : - L'OAP comportera les grands principes à respecter pour valoriser le bâtiment - Le règlement encadrera les ouvertures nouvelles, l'aspect général des façades, l'isolation ou encore les panneaux solaires.
8/ L'objectif de 25% de logement social est majoré par rapport aux règles actuelles (20%). Pour quelles raisons?	Il s'agit ici de répondre aux orientations du SCoT du Bassin Annécien. Il est rappelé que le besoin est important sur le territoire.
9/ De nombreux secteurs sont en assainissement non collectif. La mise en place d'un système aux normes nécessite des emprises foncières importantes, ce qui peut bloquer certains projets.	Si le milieu récepteur est saturé et que le secteur n'est pas raccordable au réseau collectif, le développement/construction générant de nouveaux logements n'est plus possible. Une étude de faisabilité de l'ANC est demandée au préalable pour démontrer que c'est possible. Certains secteurs "critiques" sont connus. Dans ce cas, le principe de constructibilité limitée devra s'appliquer dans l'attente d'un raccordement à une STEU aux normes.

Madame Vendrasco prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 20h30.



**Communauté de communes
de RUMILLY TERRE DE
SAVOIE**



**REVISION GÉNÉRALE
PLUi Habitat - Mobilités
Compte rendu de la réunion publique de
concertation**

**Échanges sur la traduction règlementaire
du Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)
Réunion du 9 juillet 2025**

La réunion publique s'est déroulée à 18h30, à la salle des fêtes de Boussy
Elle a réuni environ 30 personnes.

Intervenants :

- Mme Vendrasco – vice-Présidente en charge de la révision du PLUiHM
- M. Vaujany – maire-adjoint de Boussy
- Mme Verrier – responsable du pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Bouscarle – pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Sanson – pôle aménagement du territoire et urbanisme
- M. Peruzzo – urbaniste prestataire

Mme Vendrasco et M. Vaujany remercient les personnes présentes.

Le diaporama de la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de la présentation, les questions du public ont fait l'objet d'échanges avec les intervenants.

Questions	Réponses
1/ Comment sont traitées les « tiny houses », sachant que ce type de construction se développe.	Le code de l'urbanisme différencie les règles selon la destination des constructions et non pas selon les procédés constructifs. Si elle est installée pour une durée supérieure à 3 mois, elle doit être raccordable aux réseaux et respecter le règlement du PLUi-HM (pas de règles de dérogation prévue pour l'aspect extérieur des tiny houses)
2/ Que signifie le terme STECAL ?	Un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) permet d'autoriser au sein de l'espace agricole et naturel des constructions autres qu'une exploitation agricole, une exploitation agricole ou des équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées ou encore les locaux techniques liés aux services publics (arrêt bus, ...). Les STEACL prévus au PLUiHM visent généralement à permettre l'extension d'une activité économique isolée, ou encore de promouvoir le développement touristique (hébergements, petite restauration, ...)
3/ L'extension de la zone artisanale prévue depuis 25 ans sur Hauteville-sur-Fier n'est pas maintenue. Cela va engendrer le départ des entreprises.	Le PLUiHM doit s'inscrire dans la trajectoire ZAN. Plusieurs secteurs de développement économique sont prévus autour des polarités de Rumilly Nord et de Rumilly Sud. En dehors de ces polarités, les extensions des activités existantes sont prises en compte avec des zonages adaptés. C'est le cas notamment pour l'entreprise de charpente évoquée.
4/ Le PLUiHM viendra-t-il mieux encadrer l'aspect extérieur des futures constructions ?	Un nuancier de couleur sera intégré au règlement écrit, afin d'éviter les teintes non adaptées au paysage urbain.
5/ le PLUiHM impose-t-il la récupération des eaux pluviales, afin de limiter la pression sur la ressource en eau ?	Le règlement imposera la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales des toitures pour les constructions neuves. En revanche, il ne sera pas imposé de raccorder certains usages sanitaires à ces eaux, notamment pour des raisons techniques (comptabilisation des volumes pour la redevance pour l'assainissement collectif notamment).
6/ L'extension de la zone artisanale de Vallières-sur-Fier est concernée à la marge par une zone humide. Est-elle bien prise en compte ?	Cette zone humide, ainsi qu'une bande tampon de 10 m, afin de maintenir sa bonne alimentation, est bien prise en compte et sera classée en zone naturelle.
7/ Un terrain reclassé en zone inconstructible lors de l'élaboration du PLUiH en 2020 peut-il être reclassé en zone constructible dans la révision ?	Cela dépend de la nature du terrain en question. Dans le cadre de la trajectoire ZAN. L'idée est de limiter la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF). On parle ici des usages du sol. Ainsi, si le terrain en question correspond à une « dent-creuse » de moins de 2 500 m ² , il ne sera pas considéré comme un ENAF. Il convient aussi de vérifier s'il n'y a pas de vigilances environnementales qui ne permettent pas sa constructibilité : proximité d'un bâtiment agricole, zone humide, mauvaise aptitude des sols à l'assainissement non collectif, ...

8/ Sera-t-il encore possible de diviser son terrain pour construire une nouvelle maison ?	Lorsqu'un terrain est classé en U, par défaut la construction d'une nouvelle habitation est possible sous réserve de respecter les règles de retraits, d'espaces verts et le cas échéant d'emprise au sol. L'idée générale du règlement est toutefois de limiter la densification des périphéries à dominante pavillonnaire (secteurs UC), en limitant notamment l'emprise au sol à 20% du terrain. À titre illustratif, une villa doit pouvoir s'implanter sur des terrains d'environ 400 m². Lorsqu'on se rapproche des centres village, les règles permettent une densification plus importante (secteurs UA et secteurs UB). Les secteurs UH sont mis en place dans les hameaux hors centres-villages, afin de faciliter les réhabilitations et les extensions du bâti existant.
--	--

Monsieur Vaujany prend la parole pour la conclusion. Il remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 20h30.

PUBLICATION SUR LES RESAUX SOCIAUX

Informations PLUI :

Facebook - LinkedIn

- 18 juillet => révision du PLUI => 912 vus (voir screen 1)
- 7 juillet => annonce des prochaines réunions => 579 vus (voir screen 2)
- 24 juin => annonces des 3 réunions => 822 vus (voir screen 3)
- 17 janvier => retour en image sur la réunion publique => 777 vus (voir screen 4)
- 19 décembre 2024 => annonce réunion => 718 vus (voir screen 5)
- 1^{er} février 2024 => annonce réunion (voir screen 6)
- 27 janvier 2024 => annonce réunion (voir screen 7)
- 23 janvier 2024 => annonce réunion (voir screen 8)
- 18 janvier 2024 => annonce reunion (voir screen 9)



Rumilly Terre de Savoie

Publié par Ilona Vargoz · 18 juillet ·



✅ Révision du PLUi : une nouvelle étape franchie !

Avec 3 réunions publiques organisées début juillet et plus de 100 habitants présents, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) entre dans sa dernière ligne droite

👍 Les échanges ont porté sur la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), permettant à chacun de faire entendre ses observations et propositions pour construire le territoire de demain

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé et contribué à ces échanges !

📎 Retrouvez la présentation complète projetée lors des réunions publiques sur notre site :
<http://www.rumilly-terredesavoie.fr/PLUi-une-nouvelle...>

#PLUi #concertation #urbanisme #territoire #rumillyterredesavoie





Rumilly Terre de Savoie

Publié par Ilona Vargoz · 7 juillet ·



Le PLUi se construit avec vous

Après une première réunion publique réussie le 3 juillet, place aux prochains rendez-vous !

- 📍 Mardi 8 juillet – 19h à Rumilly
- 📍 Mercredi 9 juillet – 18h30 à Boussy

💬 Venez échanger sur les grandes orientations, le zonage et le règlement du futur PLUi.
Construisons ensemble l'avenir de notre territoire !

#PLUi #ConcertationCitoyenne #urbanisme

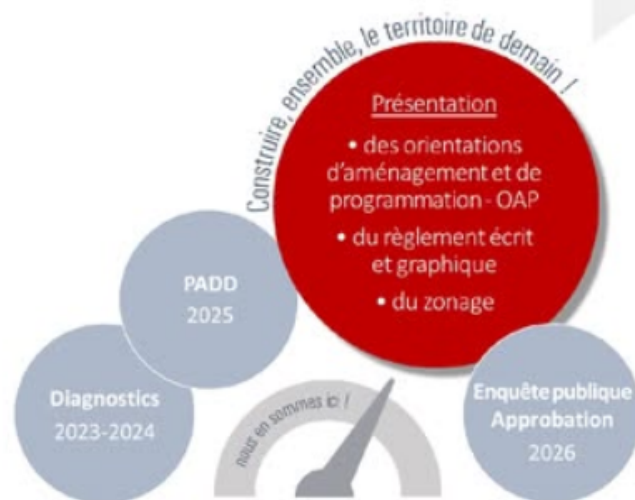


Révision générale

du Plan local d'urbanisme intercommunal
Rumilly Terre de Savoie

PLUi-HabitatMobilité

RÉUNIONS
PUBLIQUES



[Voir les statistiques et les publicités](#)

[Booster la publication](#)



Rumilly Terre de Savoie

Publié par Maud Garcin · 24 juin ·

Le PLUi se construit avec vous !

Venez découvrir les orientations d'aménagement (OAP), le zonage et le règlement écrit et graphique du futur PLUi lors des prochaines réunions publiques :

• Jeudi 3 juillet – 19h à Vallières-sur-Fier

• Mardi 8 juillet – 19h à Rumilly

• Mercredi 9 juillet – 18h30 à Boussy

On vous attend nombreux pour échanger sur l'avenir de notre territoire !

Plus d'infos : www.rumilly-terredesavoie.fr

#PLUi #ConcertationCitoyenne #Urbanisme

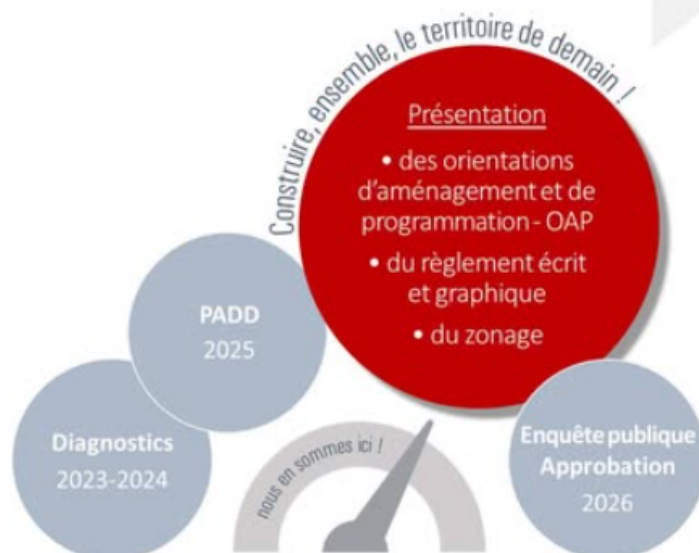


Révision générale

du Plan local d'urbanisme intercommunal
Rumilly Terre de Savoie

PLUi-HabitatMobilité

RÉUNIONS
PUBLIQUES



JEUDI 3 JUILLET à 19h à VALLIÈRES-SUR-FIER
Salle des fêtes du Centre (derrière la mairie)



 Retour en images sur les premières réunions publiques de concertation autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM), deux réunions publiques de concertation autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se sont tenues les mardis 7 et 14 janvier. Ces rencontres ont réuni près de 100 participants, aux côtés d'élus de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dans une démarche participative de co-construction du projet de territoire.

 Les grandes orientations du PADD se déclinent autour de 3 axes selon un même fil conducteur, « Mieux maîtriser le développement du territoire » :

1. Répondre aux besoins des habitants du territoire
2. S'adapter au changement climatique et préserver l'identité du territoire ainsi que ces milieux
3. Tendre vers un modèle plus sobre en ressources et s'articulant autour des mobilités alternatives à la voiture

Ces réunions, prévues dans le cadre de la concertation avec les habitants, sont l'occasion de partager et d'échanger autour des thématiques suivantes qui guideront les futures actions pour un développement équilibré et durable du territoire :

-  Aménagement et habitat
-  Mobilités et développement économique
-  Protection des espaces naturels et lutte contre l'étalement urbain
-  Changement climatique, sobriété des ressources et mobilité durable

 Ne manquez pas la dernière réunion publique de concertation !

 Mardi 21 janvier à 19h

 Marcellaz-Albanais – Salle du Centre rural, Place de l'Albanais

Votre avis compte ! Construisons, ensemble, le territoire de demain.

 Plus d'infos sur notre site : <http://www.rumilly-terredesavoie.fr/Revision-generale-du...>

[#PLUiHM](#) [#PADD](#) [#AménagementDurable](#) [#ConcertationCitoyenne](#) [#RumillyTerreDeSavoie](#) »



Rumilly Terre de Savoie

Publié par Maud Garcin · 19 décembre 2024 ·



🌐 Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-HM) : participez aux réunions publiques ! 🏠

Vous êtes acteur de l'avenir de votre territoire, venez découvrir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), une étape clé de la révision générale du PLUi-HM. Ces réunions publiques sont l'occasion d'échanger et de construire ensemble l'avenir de notre territoire intercommunal.



Dates des réunions :



Mardi 7 janvier à 19h - Rumilly

(Communauté de communes, 3 place de la Manufacture)



Mardi 14 janvier à 19h30 - **Commune de Versonnex**

(Salle des Familles, Place de l'Église)



Mardi 21 janvier à 19h - Marcellaz-Albanais

(Salle du Centre rural, Place de l'Albanais)



Pourquoi participer ?

Le PADD détermine les grandes orientations pour :



L'aménagement du territoire



La protection des espaces naturels



Le développement économique et les mobilités



L'habitat



Et bien plus encore !



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes :

<http://www.rumilly-terredesavoie.fr/>



Votre avis compte : ensemble, construisons un projet ambitieux et durable pour notre territoire.

#PLUiHM #PADD #AménagementDurable #ConcertationCitoyenne #RumillyTerreDeSavoie



Révision générale

du Plan local d'urbanisme intercommunal



Rumilly Terre de Savoie

Publié par Ségolène Leveque · 1 février 2024 ·



Réunion publique

Venez participer à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal.



Mardi 06 février à partir de 19h



Communauté de Communes - 3 place de la Manufacture à Rumilly



INVITATION

Venez participer à l'élaboration du
Règlement **L**ocal de
Publicité **I**ntercommunal



Réunion Publique
de présentation du diagnostic
de la publicité extérieure

6 février 2024
à partir de 19h

RDV au siège de la Communauté de Communes,
3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly,
salle de l'Albanais 3e étage
www.rumilly-terredesavoie.fr





Rumilly Terre de Savoie

Publié par Ségolène Leveque · 27 janvier 2024 ·



Réunion publique

Venez participer à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal.



Mardi 06 février à partir de 19h



Communauté de Communes - 3 place de la Manufacture à Rumilly

RU MI LLY
TERRE DE SAVOIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RLP
Règlement Local de Publicité Intercommunal

INVITATION

Venez participer à l'élaboration du
**Règlement Local de
Publicité Intercommunal**

Réunion Publique
de présentation du diagnostic
de la publicité extérieure

6 février 2024
à partir de 19h

RDV au siège de la Communauté de Communes,
3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly,
salle de l'Albanais 3e étage
www.rumilly-terredesavoie.fr



Rumilly Terre de Savoie

Publié par Ségolène Leveque · 23 janvier 2024 ·



☀ Réunion publique

Venez participer à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

📅 4 Mardi 06 février à partir de 19h

📍 Communauté de Communes - 3 place de la Manufacture à Rumilly

INVITATION

Venez participer à l'élaboration du
**Règlement Local de
Publicité Intercommunal**

Réunion Publique
de présentation du diagnostic
de la publicité extérieure

6 février 2024
à partir de 19h

RDV au siège de la Communauté de Communes,
3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly,
salle de l'Albanais 3e étage
www.rumilly-terredesavoie.fr



Rumilly Terre de Savoie

Publié par Ségolène Leveque · 18 janvier 2024 ·



☀ Réunion publique

Venez participer à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal. ... En voir plus

RU MILLY
TERRE DE SAVOIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RLP
Règlement Local de Publicité Intercommunal

INVITATION

Venez participer à l'élaboration du
**Règlement Local de
Publicité Intercommunal**

Réunion Publique
de présentation du diagnostic
de la publicité extérieure

6 février 2024
à partir de 19h

RDV au siège de la Communauté de Communes,
3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly,
salle de l'Albanais 3e étage
www.rumilly-terredesavoie.fr

[Voir les statistiques et les publicités](#)

[Booster la publication](#)